

ANNEES, MOIS ET DATES des MANDEMENTS.	N O M S DES ESPÈCES.	TITRE des Espèces d'or. Karats.	TITRE des espèces d'argent fin, & d'argent le Roi.		P O I D S des Espèces d'or, d'arg. & de Billon.		N O M B R E de pièces au Marc.	V A L E U R des Espèces d'or, d'argent & de Billon.			P I E D de la Mon- noie.	V A L E U R des Marcs d'or, d'argent & de Billon monnoies.		P R I X du Marc d'Or aux Monnoies.			P R I X du Marc d'Argent le Roi, aux Monnoies.		O B S E R V A T I O N S	
			FIN.	LE ROI.	den.	gr.		liv.	fol.	den.		O R.	ARGENT.	TITRE.	V A L E U R.		TITRE.	V A L E U R.		
														Karats.	liv.	fol.	den.	den.		gr.
Charles VI.	29 Avril.	Blancs den. à l'écu.	5. . . . 3/4	5. 6.	2. 12. 6/17		76. . . . 1/4	10.	30 <sup>e</sup> . 26/161		3. 3. 9.		12. . . . 6					Demi à proportion.		
	8 Août.	Ecus à la Couronne.	24. . . . .		3. . . . 2. 10/31		62. . . . .	1. . . . 2. 6.		69. 15. . . . .		24. . . . 68. . . . .								
		Blancs den. à l'écu.	5. 6. 1/2	5. 12.	2. 14. 2/33		74. . . . 1/2	10.	28. 4/23		3. 1. 10 1/2		12. . . . 6. 5. . . .					Décrie toutes les autres es- pèces.		
		Ecus à la Couronne.	24. . . . .		3. . . . 2. 10/31		62. . . . .	1. . . . 2. 6.		69. 15. . . . .		24. . . . 68. . . . .								
		Blancs den. à l'écu.	5. 6. 1/2	5. 12.	2. 14. 2/33		74. . . . 1/4	10.		28. . . . 4/23	3. 1. 10. 1/2		12. . . . 6. 5. . . .							
		Demi blancs.	5. 6. 1/2	5. 12.	1. . . . 7. 1/33		148. . . . 1/2	5.			3. 1. 10. 1/2									
1407.																				
2 Avril.		Doubles.	2. 9. 1/2	2. 12.	1. . . . 3. 23/75		168. . . . 1/4	2.			1. 8. 1. 1/2									
		Deniers Parisis.	1. 14. 1/3	1. 16.	. . . . 20. 12/23		225. . . . .	1. 1/4			18. 9.									
		Deniers Tournois.	1. 14. 1/3	1. 16.	. . . . 15. 23/115		303. . . . 1/4	1/2			12. 7. 7/8									
1410.																				
7 Mai.		Ecus à la Couronne.	24. . . . .		3. . . . 2. 10/31		62. . . . .	1. . . . 2. 6.		69. 15. . . . .		24. . . . 68. 5. . . . .						Monnoies du Dauphiné. 10 deniers & au-dessus.		
		Blancs den. à l'écu.	5. 6. 1/2	5. 12.	2. 14. 2/3		74. . . . 1/4	10.	28. 4/23		3. 1. 10. 1/2		10. . . . 6. 8. . . .							
1411.																				
20 Octobre.		Blancs den. à l'écu.	4. 19.	5. . . . .	2. . . . 9. 1/3		80. . . . .	10.	33. 2/23		3. 6. 8.		5. . . . 6. 15. . . .							
		Doubles Tournois.	1. 22.	2. . . . .	1. . . . 4. 4/5		160. . . . .	2.			1. 6. 8.		. . . . 6. 8. . . .					Allayé au-dessous de 5 den.		
		Deniers Parisis.	1. 10. 1/2	1. 12.	1. . . . .		192. . . . .	1. 1/4			1. . . . .									
		Deniers Tournois.	1. 10. 1/2	1. 12.	. . . . 19. 1/3		240. . . . .	1.			1. . . . .									
		Mailles Tournoises.	. . . . 23.	1. . . . .	. . . . 14. 2/5		320. . . . .	1/2			13. 4.									
2 Novembre.		Ecus d'or à la Couronne.	24. . . . .		3. . . . .		64. . . . .	1. . . . 2. 6.		72. . . . .		24. . . . 70. . . . .						Ordonnance des Généraux des Monnoies, du 30 Octob. 1411.		
8 Décembre.		Deniers Parisis.	1. 10. 1/2	1. 12.	1. . . . .		192. . . . .	1/4			1. . . . .		5. . . . 6. 15. . . .							
7 Novembre.		Ecus d'or à la Couronne.	24. . . . .		3. . . . .		64. . . . .	1. . . . 2. 6.		72. . . . .		24. . . . 70. 15. . . . .								
		Blancs den. à l'écu.	4. 19.	5. . . . .	2. . . . 9. 3/5		80. . . . .	10.	33. 2/23		3. 6. 8.		. . . . 6. 15. . . .					Pour l'aumône du Roi.		
		Doubles Tournois.	1. 22.	2. . . . .	1. . . . 4. 4/5		160. . . . .	2.			1. 6. 8.		. . . . 6. 8. . . .							
		Deniers Parisis.	1. 10. 1/2	1. 12.	1. . . . .		192. . . . .	1. 1/4			1. . . . .									
		Deniers Tournois.	1. 10. 1/2	1. 12.	. . . . 19. 1/3		240. . . . .	1.			1. . . . .									
		Mailles Tournoises.	. . . . 23.	1. . . . .	. . . . 14. 2/5		320. . . . .	1/2			13. 4.									

Nota. Ici finissent les Tables inférées dans le Recueil des Ordonnances mises en ordre par M. Secousse; & rédigées par M. Souchet de Biffeaux.

ANNÉES,	PRIX du Marc d'or.	NOMS DES ESPÈCES D'OR.	TITRE.	TAILLE & poids.		VALEUR.	PRIX du Marc d'Argent.		NOMS DES ESPÈCES.	TITRE des Espèces d'argent.	TAILLE & poids.		VALEUR.		
				Karats.	grains.		liv. fols den.	ANNÉES.			MARC D'ARG.	den. gr.		TAILLE.	POIDS.
Charles VI.	1414.														
	6 Septembre.	Ecus à la Couronne.	23. $\frac{11}{28}$	64.	36.	1. . . . . 6.	1417.	7. . . . .	Blancs à l'écu.	5. . . . .	80.	57.	. . . . .		
	1417. 17 Mai.	Moutons.	23.	96.	48.	1. . . . .	17 Mai.	8. . . . .	Gros.	8. . . . .	80.	57.	. . . . .		
	21 Octobre.	Moutons.	23.	96.	48.	1. . . . .	21 Octobre.	9. . . . .		5. 8. . . . .			. . . . .		
	28 Octobre.		22.	96.		1. . . . .							. . . . .		
	9 Décembre.	Ecus Heaumes.	22.	48.	96.	2. . . . .							. . . . .		
	1418.						1418.								
	2 Juillet.						28 Mai.	9. 10. . . . .					. . . . .		
	7 Mars.	Ecus à la Couronne.	23.	64.	72.	2. 10. . . . .	19 Janvier.	10. . . . .					. . . . .		
	1419.						Mars.	14. . . . .					. . . . .		
	18 Juin.	Moutons.		96.	48.	1. 10. . . . .	7 Mars.	16. 10. . . . .		3. 8. . . . .			. . . . .		
	24 Octobre.	Chaînes ou doubles.	24.	40.		4. . . . .	1419.						. . . . .		
	26 Février.	Ecus à la Couronne.		67.	68. $\frac{52}{67}$	2. 10. . . . .	17 Février.		Blancs.	2. . . . .	168.		. . . . . 5. . . . .		
		Moutons.				. . . . . 16. 8. . . . .							. . . . .		
	1420.						1420.								
	27 Octobre.	Doubles.	22. $\frac{1}{4}$	40.		4. . . . .	9 Avril.	18. . . . .					. . . . .		
Forte monnoie	1421.						8 Mai.	26. . . . .	Gros.	2. 12. . . . .	100.		. . . . . 1. 8. . . . .		
	26 Avril.	Ecus à la Couronne.	24.	66.		1. . 2. . 6. . . . .	11 Février.	28. . . . .					. . . . .		
	8 Novembre.	Saluts.	24.	63.	73. $\frac{3}{7}$	1. . 5. . . . .	1421.	Forte Mon.					. . . . .		
Charles VII.	1422.						26 Avril.	7. . . . .	Gros d'argent.	11. 12. . . . .	86. $\frac{1}{4}$	53. $\frac{59}{115}$	. . . . . 1. 8. . . . .		
	20 Janvier.	Ecus à la Couronne.	22.	64.	72.	1. . 5. . . . .	1422.						. . . . .		
	1423.														
	22 Mai.		24.	68.	67. $\frac{13}{17}$	1. . 5. . . . .	Charles VII.								
	28 Janvier.	Moutons.	22.	96.	48.	1. . . . .	30 Octobre.	7. 10. . . . .	Blancs.	4. 12. . . . .	90.		. . . . . 10. . . . .		
	8 Février.	Francs à cheval.	24.	80.	57.	1. . . . .	1423.						. . . . .		
	1424.														
	1 Juillet.														
	23 Août.	Ecus à la Couronne.	23.	67.	68. $\frac{12}{67}$	1. . 2. . 6. . . . .	31 Décembre.	7. . . . .		5. . . . .	80.		. . . . .		
	2. Septembre.					. . . . . 5. . . . .	10 Mars.			6. . . . .	90.		. . . . .		
	3 Novembre.	Moutons.	22.	96.	48.	. . . . . 15. . . . .							. . . . .		
	1425.						1424.								
	3 Octobre.	Ecus à la Couronne.	23.	64.	72.	1. . 5. . . . .	17 Mars.		Blancs.	5. . . . .	80.		. . . . . 10. . . . .		
	12 Janvier.					. . . . .	1425.						. . . . .		
	1426.						9 Juin.	6. 5. . . . .	Gros.	8. . . . .	90.		. . . . . 1. . . . .		
	27 Août.						17 Août.	7. . . . .	Blancs.	4. . . . .	128.		. . . . . 5. . . . .		
	11 Septembre.		22.	70.	65. $\frac{29}{35}$	1. . 10. . . . .	23 Janvier.	7. 10. . . . .	Grands blancs.	9. . . . .	96.	48.	. . . . . 1. 3. . . . .		
	12 Octobre.					. . . . .	16 Mars.	7. 5. . . . .	Blancs.	5. . . . .	80.		. . . . . 10. . . . .		

Charles VI.	ANNEES.	PRIX du Marc d'or.	NOMS DES ESPÈCES.	TITRE des Espèces.	TAILLE des Espèces.	POIDS des Espèces.	VALEUR.	ANNÉES.	PRIX du Marc d'argent.	NOMS DES ESPÈCES.	TITRE des espèces.	TAILLE des espèces.	POIDS des Espèces.	VALEUR des Espèces.	OBSERVATIONS.
		liv.		Karats.		grains.	liv. fols den.				den.		grains.	liv. fols den.	
	1426.							1426.							
	9 Janvier.	90.	Ecus à la Couronne.					28 Mai.	8. 10.	Blancs.	4.				
	17 Janvier.			23.	67.	68. $\frac{52}{67}$	1. 2. 6.	20 Août.	9. 10.		3. 8.				
	19 Mars.						1. 5.	19 Novembre.	11.		3.	81.			
	1427.							11 Janvier.	7.		4. 12.	72.	64.		
	27 Mai.	72.					1. . . . .	1427.							
	19 Juillet.			21.	72.	64.	1. 5. . . .	26 Août.	8.		4.	80.	57.		
	28 Août.	90.		22.	70.	65. $\frac{25}{33}$	1. 5. . . .	4 Octobre.	8. 10.						Le Blanc.
	15 Octobre.		Moutons.	20.	96.	48.	. . 15. . . .	1428.							
	20 Novembre.	80.	Ecus à la Couronne.	20.	70.	65. $\frac{27}{33}$	1. . . . .	31 Juillet.	11.		3. gr.	81.			
	21 Février.	92. 10		21.			1. . . . .	24 Janvier.	13. 10.		2. 8.	84.	54. $\frac{6}{7}$		
	1428.							2 Mars.	15.		2.				
	31 Juillet.	97. 10		20.			1. 5. . . .	1429.							
	26 Octobre.		Moutons.	19.	96.	48.	. . 15. . . .	4 Mai.			1. 18.				
	Avril.	88.	Ecus à la Couronne.	18.	70.	65. $\frac{27}{33}$	1. . . . .	10 Juin.	20.		1. 12.				
	2 Mars.	105.						5 Novembre.	7.		5.	80.	57.		8. Forte Monnoie.
	1429.							16 Janvier.	7.		5.	80.	57.		10.
	17 Juin.			16.	72.	64.	1. 5. . . .	1430.							
	14 Novembre.	77. 10	Royaux.	24.	64.	72.	1. 5. . . .	22 Décembre.	6. 15	Gros.	11. 12.	120. $\frac{3}{4}$	38. $\frac{26}{167}$		15.
	7 Décembre.		Ecus à la Couronne.	22.	67. $\frac{1}{2}$	68. $\frac{4}{25}$	1. 2. 6.	1431.							
	1430.							9 Janvier.	7. 5.	Blancs.	5.	80.	57.		10.
	7 Juillet.	97.	Chaifes.	16.	68.	67. $\frac{13}{17}$	1. . . . .	1432.							
	9 Novembre.		Ecus à la Couronne.	21.	64.	72.	1. 2. 6.	11 Avril.	9. 6. 1.						14.
	1431.							22 Août.	9. 10. 2.	Gros.	4. 18.	68.	67. $\frac{13}{17}$		
	30 Mai.	77. 10	Royaux.	24.	64.	72.	1. 5. . . .	29 Septembre.	9. 16.						
	27 Septembre.	102.			70.	65. $\frac{21}{33}$	1. 10. . . .	16 Janvier.	7. 5.						
	9 Février.				64.	72.	1. 5. . . .	1434.							
	24 Mars.	88. 11. 10	Ecus à la Couronne.	20.	67.	68. $\frac{12}{67}$	1. 2. 6.	28 Mai.		Blancs.	4.	128.			5.
	16 Janvier.	78. 15.						1435.							
	31 Décembre.		Royaux.	24.	64.	72.	1. 5. . . .	22 Septembre.	9.	Blancs.	4.	80.	57.		10.
	1435.							21 Février.	7.		5.				
	14 Octobre.	103. 10	Ecus à la Couronne.	24.	70.	65. $\frac{27}{33}$	1. 10. . . .	1436.							
	21 Février.	86. 5					1. 5. . . .	24 Mai.		Blancs à l'écu.	5.				
	1437.							21 Avril.	7. 8.						
	1 Septembre.	87. 10						1437.							
	22 Novembre.	92. 10		21.	70.	65. $\frac{27}{33}$	1. 5. . . .	27 Novembre.	9.		3. 8.				

ANNÉES.	PRIX du Marc d'or.			NOMS DES ESPÈCES D'OR.		TITRE des Espèces	TAILLE des Espèces.	POIDS des Espèces.	VALEUR des Espèces.	ANNÉES.	PRIX du Marc d'Argent.		NOMS DES ESPÈCES.		TITRE des Espèces	TAILLE des espèces.	POIDS des Espèces.	VALEUR des Espèces.	OBSERVATIONS.
	liv.	fol.	den.	Karats.	grains.	liv.	fol.	den.	liv.		fol.	den.	grains.	liv.	fol.	den.			
1438.	86.	5.		Ecus à la Couronne.	24.	70.	65.	$\frac{25}{37}$	1.	5.									
30 Avril.	86.	5.		Ecus à la Couronne.	24.	70.	65.	$\frac{25}{37}$	1.	5.									
1443.																			
19 Novembre.	87.	3.	6.																
1444.																			
17 Décembre.	87.	10.				23.	70.	65.	$\frac{25}{37}$	1.	5.								
1445.																			
24 Septembre.	88.	7.	6.																
1446.																			
1 Juin.	88.	2.	6.	Ecus à la Couronne.	23.	$\frac{3}{4}$	70.	$\frac{1}{2}$	65.	$\frac{51}{53}$	1.	5.							
1447.																			
27 Juillet.	97.	5.	7.			23.	$\frac{3}{4}$				1.	7.	6.						
27 Octobre.	97.	15.				23.	$\frac{1}{2}$												
1450.																			
15 Juin.	99.					23.	$\frac{1}{2}$												
3 Février.	99.	5.																	
1454.																			
18 Mai.	99.	10.																	
1456.																			
26 Juin.	100.						71.	64.	$\frac{62}{71}$										
1461.																			
22 Juillet.																			
1472.																			
12 Mars.																			
1473.																			
18 Juin.	103.																		
8 Janvier.	110.																		
1475.																			
2 Novembre.	118.	10.		Ecus au soleil.	23.	$\frac{1}{8}$	70.	65.	$\frac{25}{37}$	1.	13.								
1483.																			
10 Septembre.																			
1487.																			
30 Juillet.				Ecus à la Couronne.															
1488.				Ecus au soleil.															
24 Avril.	130.	3.	4.																
1497.																			
7 Avril.	130.	3.	4.	Ecus au soleil.															

Tome II.

Q9999

Le Blanc.

	ANNÉES.	PRIX du Marc d'or.	NOMS DES ESPÈCES.	TITRE	TAILLE	POIDS	VALEUR.	ANNÉES.	PRIX	NOMS DES ESPÈCES.	TITRE	TAILLE	POIDS	VALEUR	OBSERVATIONS.
				des Espèces.	des Espèces.	des Espèces.			du Marc d'argent.		des espèces.	des Espèces.	des Espèces.		
		liv.		Karats.	liv.	grains.	liv. fols den.		liv. fols.		den.		grains.	liv. fols den.	
Louis XII.	1507. 24 Novembre.		Ecus au Porc Epi.				1. 16. 3.	1521. 20 Septembre.	13. 5. . .	Testons. . . . .	11. 6.	25. $\frac{1}{2}$	144. . . $\frac{1}{2}$	10. . . . .	
	1514. 1 Janvier.		Ecus au soleil.				1. 16. 3.	1532. 5 Mars.						10. 6. . .	
	1516. 27 Novembre.		Ecus au soleil.				1. 16. 3.	1539. 24 Février.	12. 10. . .	Blancs à la Salam.	4. 4.	92. . . . .		1. . . . .	
François I.	1517. 25 Mai.		Ecus au soleil.				1. 16. 3.	1540. 18 Mai.	14. . . . .	Testons. . . . .				10. 8. . .	
	1519. 10 Juin.	147. . . . .		22. $\frac{7}{8}$	71. . . $\frac{1}{2}$	64. $\frac{64}{145}$	2. . . . .	1541. 4 Mai.		Douzains à la					
	1518. 18 Août.			23. . .	71. . . $\frac{1}{2}$	64. $\frac{64}{145}$	2. . . . .	Henri II.		Croifette. . . . .	3. 16.	91. $\frac{1}{4}$		1. . . . .	
	1532. 5 Mars.						2. 5. . . .	1547. 31 Mars.		Douzains. . . . .		91. $\frac{1}{2}$		1. . . . .	
	1539. 24 Février.		Ecus à la Salamandre	23. . .	71. . . $\frac{1}{2}$	64. $\frac{64}{145}$	2. 5. . . .	1549. 25 Octobre.	14. 10. . .	Testons. . . . .				11. . . . .	
	1540. 18 Mai.	165. 7. 6	Ecus à la Croifette.				2. 5. . . .	23 Janvier.	15. . . . .					11. 4. . .	
Henri II.	1547. 31 Mars.		Ecus au soleil.					1550. 20 Avril.	14. 5. . . .	Douzains. . . . .	3. 12.	95. $\frac{1}{2}$		1. . . . .	
	1549. 23 Janvier.	172. . . . .	Henris. . . . .	23. $\frac{1}{4}$	67. . . .	68. $\frac{12}{67}$	2. 10. . . .	Charles IX. 30 Août.	15. 15. . . .	Testons. . . . .	10. 18. $\frac{3}{4}$	25. $\frac{1}{2}$	180. . . . .	12. . . . .	
Charles IX.	1560. 5 Décembre.							1572. 13 Juin.		Douzains. . . . .	3. 12.	102. . . . .		1. . . . .	
	1561. 30 Août.	185. . . . .	Ecus au soleil.	23. . .	72. . . $\frac{1}{2}$	63. . . . .	2. 10. . . .	1573. 9 Juin.	17. . . . .	Testons. . . . .	10. 17.	72. . . . .	64. . . . .	13. . . . .	
	1569. 23 Novembre.						2. 13. . . .	Henri III. 1575. 17 Juin.		Testons. . . . .				14. 6. . .	
	1570. 30 Août.						2. 14. . . .	31 Mai.	19. . . . .	Francs. . . . .	10. 10.	17. $\frac{1}{4}$		1. . . . .	
	1572. 1 Juiller.						2. 12. . . .		17. 15. . . .	Douzains. . . . .	3. . . . .	102. . . . .		1. . . . .	
	1573. 9 Juin.	200. . . . .								Doubles de Cuiv.		78. . . . .		2. . . . .	
	1574. 3 Mai.						2. 14. . . .	1577. 15 Juin.		Den. de Cuivre.		156. . . . .		1. . . . .	
Henri III.	22 Septembre.						2. 18. . . .	20 Novembre.		Testons. . . . .				16. . . . .	
														14. 6. . .	

	ANNÉES,	PRIX du Marc d'or.			NOMS DES ESPÈCES D'OR.			TITRE des Espèces	TAILLE des Espèces.	POIDS des Espèces.	VALEUR des Espèces.	ANNÉES.	PRIX du Marc d'Argent.			NOMS DES ESPÈCES.			TITRE des Espèces	TAILLE des espèces.	POIDS des Espèces.	VALEUR des Espèces.	OBSERVATIONS.	
		liv.	fol.	den.				Karats.	grains.	liv.	fol.		den.											
Henri III.	1575.											1580.												
	17 Juin.											17 Octobre.	19.		Quarts d'Ecus.	II.	25.	$\frac{1}{5}$						
	31 Mai.	222.										Henri IV.												
	1577.											1602.												
	15 Juin.	222.			Ecus au soleil.		23.	72.	$\frac{1}{2}$	63.		Septembre.	20.	5.	4.	Quarts d'Ecus.								
	20 Novembre.															Testons.								
Henri IV.	1589.											Louis XIII.												
	2 Août.											1636.												
	1602.											8 Mai.	23.	10.										
	Septembre.	240.	10.									28 Juin.			Francs.									
Louis XIII.	1610.											22 Septembre.	25.											
	14 Mai.											1641.												
	1615.											18 Novembre.	26.	10.	Louis d'argent.	II.	8.	$\frac{11}{12}$						
	5 Février.	278.	6.	6.								Louis XIV.												
	1630.											1643.												
	Février.				Ecus au soleil.							14 Mai.												
	1631.											1652.												
	Août.											4 Avril.												
	1633.											1655.												
	Juillet.											23 Décembre.			Lys d'argent.	II.	12.	30.	$\frac{1}{2}$	151.	$\frac{1}{63}$			
	1636.											1679.												
	5 Mars.											10 Avril.	19.	6.	11.	Louis d'argent.								
	8 Mai.	320.										1689.												
	28 Juin.											10 Décembre.			Ecus.	II.	12.	9.	514.					
	22 Septembre.	384.										1692.			Ecus de 1689.									
	1640.											22 Juillet.												
	31 Mars.				Louis d'or.		22.	36.	$\frac{1}{4}$	126.		10 Décembre.												
	3 Avril.				Louis d'or.		22.	$\frac{3}{4}$	36.	$\frac{1}{4}$	128.													
	1643.											1693.												
Louis XIV.	14 Mai.											Juin.												
	1652.											1 Octobre.												
	4 Avril.											1700.												
	1655.											1 Janvier.												
	3 Décembre.				Lys d'or.		23.	$\frac{1}{4}$	60.	$\frac{1}{2}$	76.		1 Février.											
	1662.											1 Avril.												
	7 Juillet.	423.	10.	11.								1 Juin.												
	1679.																							

Ici finissent les Tables de M. le Blanc.  
 Arrêt de Décembre 1692.  
 Voyez les Tables des Edits cités après.

ANNÉES.	PRIX du Marc d'or.	NOMS DES ESPÈCES.	TITRE des Espèces	TAILLE des Espèces.	POIDS des Espèces.	VALEUR.		ANNÉES.	PRIX du Marc d'argent.	NOMS DES ESPÈCES.	TITRE des espèces.	TAILLE des espèces.	POIDS des Espèces.	VALEUR des Espèces.	OBSERVATIONS.
Louis XIV.															
1679.								1701.							
10 Avril.	437. 9. 8.							1 Janvier.						3. 7. . .	
1686.								1 Avril.						3. 6. . .	
29 Juillet.	457. 7. 5.	Louis d'or.				11. 10. . .				Pièces de 4 fols.				3. 9. . .	
1687.								1 Juillet.		Ecus.				3. 5. . .	
27 Octobre.	447. 7. 2.					11. 5. . .	Voyez la	19 Septembre.						3. 7. 6.	
1689.							Table des	27 Septembre.						3. 10. . .	
10 Décembre.		Refonte générale des Espèces.					Ed: ci-après.			Pièces de 4 fols.				4. . . .	
		Ecus d'or.				11. 12. . .	Ici finissent	Septembre.		Ecus.				3. 16. . .	
1690.						6. . . . .	les Tables	28 Octobre.		Ecus non réform.				3. 10. . .	
1 Janvier.		Louis d'or.				12. 10. . .	de Monsieur	1702.							
1692.							le Blanc.	22 Août.		Ecus.				3. 14. . .	
22 Juillet.	450. . . .	Louis d'or.	22.	36. $\frac{1}{4}$	126. . .	12. 5. . .		Louis XIV.							
Décembre.	465. . . .					12. . . . .		1703.	29. 6. 11.	Ecus.		9. . . . .	3. 12. . .		
1693.								1 Janvier.		Pièces de 5 fols.				4. 8. . .	
16 Juin.						11. 15. . .				Pièces de 4 fols.				3. 11. . .	
26 Juillet.						11. 10. . .									
Octobre.						14. . . . .		29 Mai.		Pièces de 10 fols.				10. . . .	Déclaration du
1700.								19 Juillet.		Ecus.				3. 11. . .	29 Mai 1703.
1 Janvier.	465. . . .	Louis d'or.	22.	36. $\frac{1}{4}$	126. . .	13. 15. . .				Pièces de 4 f. réf.				4. 9. . .	
1 Février.						13. 10. . .		21 Août.		Ecus.				3. 10. . .	
1 Avril.						13. 5. . . .		30 Octobre.		Pièces de 4 fols.				3. 10. . .	
1 Juin.						13. . . . .		1704.							
1701.								1 Avril.		Ecus.				3. 9. . . .	
1 Janvier.	462. 6. . .		24.			12. 15. . .		15 Mai.		Pièces de 5 fols.				4. 6. . . .	
1 Avril.						12. 10. . .		Ecus.		Ecus.				3. 8. . . .	
1 Juillet.						12. . . . .		1705.							
19 Septembre.						12. 10. . .		28 Février.		Ecus.				3. 19. . .	
27 Septembre.						13. . . . .	Déclaration	1 Juillet.						3. 18. . .	
4 Octobre.						14. . . . .	du 27 Sept.	1 Septembre.						3. 17. . .	
1702.								1706.							
1 Septembre.						13. 15. . .		1 Janvier.	36. . . . .	Ecus.				3. 16. . .	
1703.								1 Mars.		Ecus.	11. 12.	9. . . . .		3. 14. . .	
1 Janvier.	474. 10. . .					13. 10. . .		1 Juillet.						3. 12. . .	
14 Juillet.						13. 5. . . .				Pièces de 10 fols.				9. 6. . . .	





ANNÉES.	PRIX		NOMS DES ESPÈCES.	TITRE des Espèces.	TAILLE des Espèces.	POIDS		VALEUR.	ANNÉES.	PRIX		NOMS DES ESPÈCES.	TITRE des espèces.	TAILLE des espèces.	POIDS		VALEUR	OBSERVATIONS.
	du Marc d'or.	liv.				des Espèces.	liv. fols den.			du Marc d'argent.	liv. fols den.				des Espèces.	liv. fols den.		
Louis XIV.																		
Mai.			Louis d'or.	22	25	7. 16.	36.	36.	Edit de Mai 1718.									
			Louis d'or.		20.		36.	36.	Mai.			Écus.	11. 12.	10.			4.	
			Louis d'or.		30.		24.	24.				Écus.		8.			6.	
			Louis d'or.		36. $\frac{1}{4}$		19. 12.	19. 12.						9.			5. 6.	
20 Août.			Louis d'or.		20.		36.	36.	Louis XV.									
			Louis d'or.		30.		24.	24.	1718.									
			Louis d'or.		36. $\frac{1}{4}$		19. 12.	19. 12.	Mai.			Sols marqués.						1. 6.
1719.												Pièces de 30 den.						2. 3.
7 Mai.			Louis d'or.		25.		35.	35.	20 Août.			Écus.		8.			6.	
1719.														9.				5. 6.
7 Mai.	633.	3. 7.	Louis d'or.	22.	25.		35.	35.	20 Septembre.					8.				6.
23 Juill.							34.	34.	19 Décembre.			Sixièmes d'éc. des		10.				1.
23 Septembre.							33.	33.				Douz. d'écus des		10.				10.
3 Décembre.							32.	32.	1719.									
1720.									23 Septembre.			Écus.	11. 12.	10.				5. 12.
1 Janvier.							31.	31.	3 Décembre.			Écus.	11. 12.	10.				5. 8.
22 Janvier.							36.	36.				Sixièmes.						18.
22 Janvier.			Louis d'or.		20.		45.	45.				Douzièmes.						9.
					30.		30.	30.	Décembre.			Livres d'argent.	12.	65.				1.
					36. $\frac{1}{4}$		24. 12.	24. 12.	1720.									
3 Février.					25.		34.	34.	22 Janvier.			Écus.	11. 12.	10.				6.
					20.		42. 10.	42. 10.						8.				7. 10.
					30.		28. 6. 8.	28. 6. 8.				Écus anciens.		9.				6. 13. 4.
					36. $\frac{1}{4}$		23. 9.	23. 9.	3 Février.					10.				5. 13. 6.
25 Février.					25.		36.	36.		38.				8.				7. 1. 8.
					20.		45.	45.						9.				6. 6.
					30.		30.	30.	25 Février.	40.				10.				6.
					36. $\frac{1}{4}$		24. 12.	24. 12.						8.				7. 10.
5 Mars.					25.		48.	48.						9.				6. 13. 4.
					20.		60.	60.				Pièces de 30 den.						3.
					30.		40.	40.				Sols marqués.						2.
					36. $\frac{1}{4}$		32. 16.	32. 16.				Sols de Billon.						2.
Mars.	900.		Louis d'or.	22.	25.		36.	36.	1720.									
					20.		45.	45.	5 Mars.	80.		Écus.		10.				8.
					30.		30.	30.				Écus.		8.				10.
					36. $\frac{1}{4}$		24. 12.	24. 12.				Écus.		9.				8. 17. 9.

Louis XV.	ANNÉES,	PRIX du Marc d'or.	NOMS DES ESPÈCES D'OR.	TITRE des Espèces	TAILLE des Espèces.	POIDS des Espèces.	VALEUR des Espèces.		ANNÉES.	PRIX du Marc d'Argent.	NOMS DES ESPÈCES.	TITRE des Espèces	TAILLE des espèces.	POIDS des Espèces.	VALEUR des Espèces.	OBSERVATIONS.
		liv. fols den.		Karats.	au marc.	grains.	liv. fols den.			liv. fols den.		den. gr.	au marc.	den. grains.	liv. fols den.	
	1720.										Sixièmes d'Ecus.				1. 10. . .	
	29 Mai.				25.		49. 10.				Livres d'argent.				1. 10. . .	
					20.		61. 17. 6.				Douzièmes d'Ec.				. . 15. . .	
	Mai.	900.	Louis d'or.	22.	30.		41. 5.		11 Mars.	60.	Ecus.		10.		7. . . . .	
					36. $\frac{1}{4}$		33. 16.						8.		8. 15. . .	
	10 Juin.			22.	25.		45. . . . .						9.		7. 15. . .	
					20.		55. 5.				Louis d'argent.				3. . . . .	
					30.		37. 10.		Mai.		Ecus		10.		6. 10. . .	
					36. $\frac{1}{4}$		30. 15.				Louis d'argent.				2. 15. . .	
	16 Juillet.				25.		40. 10.				Ecus.		8.		8. 2. 6.	
					20.		50. 12.						9.		7. 4. . .	
					30.		33. 15.				Livres d'argent.				1. 7. 6.	
					36. $\frac{1}{4}$		27. 12.				Pièces de 20 fols.				1. 7. 6.	
	30 Juillet.	1800.	Matières décriées aux Monnoies à proportion de 1800 livres le marc d'or du titre de 22 Karats.		25.		72. . . . .				Pièces de 10 fols.				. . 13. 9.	
											Ecus de		10.		6. . . . .	
					20.		90. . . . .						8.		7. 10. . .	
													9.		6. . . . .	
											Pièces de 20 fols.				1. 5. . .	
											Livres d'argent.				1. 5. . .	
					30.		60. . . . .				Pièces de 10 fols.				. . 12. 6.	
					36. $\frac{1}{4}$		49. 12.				Ecus.		10.		8. 5. . .	
	1 Septembre.				25.		63. . . . .						8.		10. 6. . .	
					20.		78. 15.						9.		9. 2. . .	
					30.		52. 10.				Pièces de 20 fols.				1. 7. 6.	
					36. $\frac{1}{4}$		43. 8.				Pièces de 10 fols.				. . 13. 9.	
	16 Septembre.				25.		54. . . . .		Juillet.		Ecus.		10.		7. 10. . .	
					20.		67. 10.		30 Juillet.	120.	Matières reçues aux Hôtels des Mon. à 11 den.		8.		9. 7. 6.	
					30.		45. . . . .									
					36. $\frac{1}{4}$		37. 4.		Louis XV.							
	1 Octobre.				25.		45. . . . .		1720.							
					20.		56. 5.		Juillet.	60.	Ecus de	9.			8. 6. . .	
					30.		37. 10.				Louis d'argent.				2. 10. . .	
					36. $\frac{1}{4}$		31. . . . .				Livres d'argent.				1. 5. . .	
	24 Octobre.				25.		36. . . . .				Sixièmes d'Ecus.				1. 5. . .	
					20.		45. . . . .				Douzièmes d'Ec.				. . 12. 6.	
	1720.															
	Octobre.		Louis d'or.	22.	30.		50. . . . .		16 Juillet.		Ecus de		10.		6. 15. . .	

ANNÉES.	PRIX du Marc d'or.	NOMS DES ESPÈCES.	TITRE des Espèces	TAILLE		POIDS des Espèces.	VALEUR.	ANNÉES.	PRIX du Marc d'argent.	NOMS DES ESPÈCES.	TITRE des espèces.	TAILLE		POIDS des Espèces.	VALEUR des Espèces.	OBSERVATIONS.
				des Espèces.	grains.							des espèces.	grains			
	liv.		Karats.	au marc.		liv. fols den.		liv. fols den.		den.	au marc.	grains	liv. fols den.			
Louis XV.																
1 Décembre.		Louis d'or aux deux LL.		36. $\frac{1}{4}$		24. 12.							8.		8. 8. 9.	
1723.													9.		7. 10.	
21 Juillet.	945.	Louis d'or.		25.		44.				Louis d'argent.					2. 5.	
5 Août.	997.	Louis d'or.	22.	37. $\frac{1}{2}$	5. 2.	27.		Edit d'Août 1723.		Livres d'argent.					1. 2. 6.	
				25.	7. 15.	39. 12.		30 Juillet.		Sixièmes d'Ecus.					1. 2. 6.	
		Louis d'or.		25.	7. 14.	39. 7.				Douzièm. d'écus.					11. 3.	
1724.										Ecus.		10.			12.	
4 Février.	885.			37. $\frac{1}{2}$		24.						8.			15.	
24 Mars.	735.			37. $\frac{1}{2}$		20.						9.			13. 6. 8.	
28 Septembre.				37. $\frac{1}{2}$		16.				Louis d'argent.					4.	
1726.										Sixièmes d'Ecus					2.	
Janvier.		Louis d'or.	22.	30.	6. 9.	20.		31 Juillet.		Douzièmes d'Ec.					1.	
		Les Louis de		37. $\frac{1}{2}$		12.				Pièces de 30 den					5.	
				36. $\frac{1}{4}$		13. 7.				Sols marqués.					3. 6	
		Anciens Louis de		30.		16. 4.				Sols de cuivre.					2. 8.	
				20.		24. 6.				Pièces de 2 liards.					1. 4.	
				25.		19. 8.		1 Septembre.		Liards.					8.	
Mai.		Louis d'or de Janvier 1726.		30.		24.				Ecus.		10.			10. 10.	
				36. $\frac{1}{4}$		17. 6.						8.			13. 2. 6.	
				30.		21.						9.			11. 13. 4.	
				20.		31. 10.				Louis d'argent.					3. 10.	
				25.		25. 4.				Livres d'argent.					1. 15.	
Jun.	740. 9. 1. $\frac{1}{11}$	Le marc d'or à 24 Karats.		37. $\frac{1}{2}$		16. 16.		Aux Bureaux des Recettes.		Sixièmes d'Ecus.					1. 15.	
		Le marc des anc. Louis 678 l. 15 f.								Douzièmes d'Ec.					17. 6.	
		Louis fabriqués avant 1709.				18. 7.				Ecus.		10.			9.	
		Le Louis de 1709 & 1715.				22. 6.						8.			9. 7. 6.	
1726.		L. de 1716 dit N.				33. 9.						9.			8. 6. 8.	
Jun.		Louis de 1718.				26. 15.				Louis d'argent.					2. 10.	
		Louis de 1723.				17. 18.		Dans les Bureaux de Recette à la pièce.		Livres d'argent.					1. 5.	
										Douzièmes d'Ec.					12. 6.	



ANNÉES.	PRIX du Marc d'or.	NOMS DES ESPÈCES.	TITRE des Espèces.	TAILLE des Espèces.	POIDS des Espèces.	VALEUR.	ANNÉES.	PRIX			NOMS DES ESPÈCES.	TITRE		TAILLE des espèces.	POIDS		VALEUR			OBSERVATIONS.		
								liv.	sols	den.		den.	au marc.		den.	grains.	liv.	sols	den.			
							Août.	63.			Ecus fabriqués & réformés par Edit du mois de Sept. 1720.		10.			6. 18.				Le marc d'argent 63 liv. en espèces ou matières portées aux Hôtels des Monnoies.		
											Ecus non réform.		10.			6. 18.						
							1724.															
							4 Février.	60.	10.		Ecus.	11.	10.				6. 3.					
							27 Mars.	49.			Ecus de		10.				5.					
											Pièces de 30 den						2.	3.				
											Sols ou Douzains						1.	6.				
											Sols de cuivre.						1.					
											Liards.							3.				
							1724.															
							22 Septembre.				Ecus.		10.				4.					
								44.	8.		Ecus.	11.	10.	$\frac{3}{8}$			4.					
							1725.															
							Décembre.				Ecus.		10.	$\frac{3}{8}$								
													10.	$\frac{3}{8}$			3.	10.		Au 1 Janv. 1726.		
							1726.															
							Janvier.	34	livres le marc d'espèces décriées.		Ecus.	11	8.	$\frac{3}{10}$	23.	1.	5.			Nouv. fabricat.		
											Ecus.		10.				3.			37 liv. 1 f. 9 d. le marc d'argent fin.		
													9.				3.	4.		34 l. le marc d'Ec.		
													3.				4.	3.	6.	35 l. 7 f. Vaiss. plat.		
													10.				3.	6.		34 liv. 10 f. mon- tée.		
													10.	$\frac{3}{8}$			3.	4.				
							Mai.	44.			Ecus.		8.	$\frac{3}{10}$			6.					
											Anc. Ecus.		9.				4.	15.				
													8.				5.	7.				
													10.				4.	5.	6.			
													10.	$\frac{3}{8}$			4.	3.	6.			
											Sols de 18 den.									1.	9.	
											Pièces de 30 den.										2.	6.
							15 Juin.	46.	18.		Ecus.		9.				5.	1.				
											Anc. Ecus:		8.				5.	15.				
											Le marc d'argent fin.											

F I N.

# T A B L E

*DES EDITS, DECLARATIONS DU ROI,  
& Arrêts du Conseil registrés en la Cour des Monnoies, qui  
ont ordonné des fabrications, réformes augmentations, dimi-  
nutions sur les Especes d'or, d'argent & de billon, depuis la  
refonte générale du mois de Décembre 1689, jusqu'à celle  
ordonnée par Edit du mois de Janvier 1726.*

**P**AR la Déclaration du Roi Louis XIII du 31 Mars 1640, il fut or-  
donné une fabrication de Louis d'or de 36  $\frac{1}{4}$  au marc, du poids de cinq  
deniers six grains, qui eurent cours pour dix livres; peu de tems après  
le Roi ordonna la fabrication des Louis d'argent, ou pieces de soixante sols,  
communément appellés Ecus blancs, qui avoient pour empreinte l'écusson  
de France.

On a continué sous le règne de Louis XIV jusques en l'année 1689, de  
fabriquer les especes au même poids, titre, loi, cours & empreintes à  
l'exception de l'effigie du Prince, à laquelle fut substituée celle du Roi lors  
regnant.

Edit de Décembre 1689. Les Louis d'or, tant de la nouvelle fabrication  
que réformés, ont eu cours au premier Janvier 1690

pour		12 liv.	10 sols	0 d.
Les Ecus pour		3	6	0
Les demis, quarts, &c. à proportion.				

Déclaration du 28 Août 1692. Les pieces qui  
avoient cours pour 3 l. 6 d. furent reformées & eurent  
cours pour

0	4	0
---	---	---

Arrêt du 22 Juillet 1692. Les Louis reformés ont  
diminué au premier Août de cinq sols, & n'ont eu  
cours que pour

12	5	0
----	---	---

Les Ecus de la même fabrication pour	3	5	0
--------------------------------------	---	---	---

Edit d'Octobre 1692. Les sols marqués appellés  
douzains furent reformés, & l'on en fabriqua qui eu-  
rent cours pour

3	1	3.
---	---	----

Arrêt de Décembre 1692. Le premier Janvier les  
Louis d'or furent réduits à

12	0	0
----	---	---

Les Ecus à	3	4	3
------------	---	---	---

Déclaration du 9 Juin 1693. On fabriqua des liards qui eurent cours pour . . . . .		0 liv.	0 sols	3 d.
Arrêt du 16 Juin 1693. Le premier Juillet 1693 les Louis d'or furent réduits à . . . . .	11	15	0	
Les Ecus à . . . . .	3	3	0	
Arrêt du 16 Juin & 25 Juillet 1693. Le premier Août 1693 les Louis d'or furent réduits à . . . . .	11	10	0	
Les Ecus à . . . . .	3	2	0	
Edits de Septembre & Déclaration du 11 Octobre 1693. Les Louis d'or reformés eurent cours au premier Octobre pour . . . . .	14	0	0	
Les Ecus pour . . . . .	3	12	0	
Le premier Janvier 1700 lesdites especes furent réduites, savoir, les Louis d'or à . . . . .	13	15	0	
Les Ecus à . . . . .	3	11	0	
Le premier Février les Louis d'or furent réduits à . . . . .	13	10	0	
Les Ecus à . . . . .	3	10	0	
Le premier Avril les Louis d'or à . . . . .	13	5	0	
Les Ecus à . . . . .	3	9	0	
Le premier Juin les Louis d'or à . . . . .	13	0	0	
Les Ecus à . . . . .	3	9	0	
Arrêts des 30 Novembre & 21 Décembre 1700. Le premier Janvier 1701 les Louis d'or furent réduits à . . . . .	12	15	0	
Les Ecus à . . . . .	3	7	0	
Les pieces de 4 sols à . . . . .	0	3	9	
Le premier Avril les Louis d'or à . . . . .	12	10	0	
Les Ecus à . . . . .	3	6	0	
Arrêt du 28 Juin 1701. Le premier Juillet les Louis d'or furent réduits à . . . . .	12	0	0	
Les Ecus à . . . . .	5	5	0	
Les demis, quarts & douziemes à proportion.				
Arrêt du 19 Septembre 1701. Les Louis d'or à commencer du 19 Sept. 1701 eurent cours pour . . . . .	12	10	0	
Les Ecus pour . . . . .	3	7	6	
Les demis, quarts, douziemes à proportion.				
Déclaration du 27 Septemb. 1701. Les Louis d'or eurent cours pour . . . . .	13	0	0	
Les Ecus pour . . . . .	3	10	0	
Les demis, quarts, douziemes à proportion.				
Les pieces de 3 sols 9 deniers pour . . . . .	6	4	0	

Edit du mois de Septembre & Déclaration du 27  
Septembre 1701. Le 4 Octobre 1701 les Louis d'or de  
nouvelle fabrication reformés ont eu cours pour

Les Ecus pour . . . . . 14 liv. 0 fols 0 d.

Les Ecus pour . . . . . 3 16 0

Le premier Novembre 1701 les anciens Louis d'or  
furent réduits dans le Commerce à . . . . .

12 10 0

Les Ecus à . . . . . 3 5 0

Déclaration du 14 Mars 1702. Les pieces de quatre  
fols furent reformées & eurent cours pour . . . . .

0 5 0

Arrêt du 22 Août 1702. Le premier Septembre 1702  
les Louis d'or à . . . . .

13 15 0

Les Ecus à . . . . . 3 14 0

Les pieces de 5 fols à . . . . . 4 10

Arrêt du 17 Octobre 1702. Le premier Janvier  
1703 les Louis d'or furent réduits à . . . . .

13 10 0

Les Ecus à . . . . . 3 12 0

Les Pieces de 5 fols à . . . . . 4 8

Les Pieces de 4 fols à . . . . . 3 11

Déclaration du 29 Mai 1703. Il fut fabriqué des  
pieces de dix fols qui eurent cours pour . . . . .

10 0

Arrêt du 14 Juillet 1703. Le premier Août 1703  
les Louis d'or eurent cours pour . . . . .

13 9 0

Les Ecus pour . . . . . 3 11 0

Les Pieces de 5 fols reformées à . . . . . 4 9

Arrêt du 21 Août 1703. Le premier Octobre 1703  
les Louis d'or à . . . . .

13 0 0

Les Ecus à . . . . . 3 10 0

Arrêt du 30 Octobre 1703. Les anciens Louis d'or  
reformés ou non reformés furent réduits à . . . . .

13 0 0

Les Ecus ou Louis d'argent à . . . . . 3 10 0

Les Pieces de 5 fols . . . . . 4 9

Les Pieces de 4 fols reformées . . . . . 3 10

Les Sols à . . . . . 1 3

Arrêt du 1 Avril 1704. Le premier Mai 1704 les  
Louis d'or furent à . . . . .

12 15 0

Les Ecus à . . . . . 3 9 0

Les demis, quarts & diminutions à proportion.

Les Pieces de 5 fols pour . . . . . 4 6

Le 15 Mai les Louis d'or à . . . . . 12 10 0



Les Ecus à	3 liv. 8 sols 0 d.
Edit de Mai 1704. On fabriqua des especes, les anciennes furent reformées, les Louis d'or eurent cours pour	
Les Ecus pour	15 0 0
Depuis le premier Juin jusqu'au 15, les Louis non reformés ont eu cours pour	4 0 0
Les Ecus pour	13 0 0
Les diminutions à proportion.	3 10 0
Le premier Novembre 1704, les especes non reformées furent décriées dans le Commerce, permis de les recevoir aux Hôtels des Monnoies & Bureaux de Sa Majesté sur le pied, savoir;	
Les Louis d'or de 13 liv. à	12 10 0
Les Ecus de 3 liv. 10 sols à	3 8 0
Arrêt du 20 Janvier 1705. Le premier Février 1705 les Louis d'or neufs & reformés furent réduits à	
Les Ecus à	14 15 0
3	19 0
Arrêt du 19 Mai 1705. Le premier Juillet 1705 les Louis d'or furent réduits à	
Les Ecus à	14 10 0
3	18 0
Arrêt du 7 Juillet 1705. Le premier Septembre les Louis d'or furent réduits à	
Les Ecus à	14 5 0
3	17 0
Au mois de Novembre 1705, les especes non reformées furent permises dans le Commerce, & eurent cours comme les nouvelles.	
Arrêt du 17 Septembre 1705. Le premier Janvier 1706 les Louis d'or furent réduits à	
Les Ecus tant vieux que neufs à	14 0 0
3	16 0
Le premier Mars 1706 les Louis d'or furent réduits à	
Les Ecus à	3 15 0
3	14 0
Arrêts des 25 Mai & 8 Juin 1706. Le premier Juillet 1706 les Louis d'or furent à	
Les Ecus à	13 10 0
3	12 0
Les Pieces de 10 sols à	9 6
Arrêt du 27 Novembre 1706. Le premier Janvier 1707 les Louis d'or à	
Les Ecus à	13 5 0
3	11 0

Arrêt du 9 Août 1707. Le 15 Août 1707 les pieces de 9 fols 6 den. ont été remises à . . . . . 10 fols 0 d.

Déclaration du 9 Août 1707, qui ordonne la fabrication des pieces de vingt fols, ci . . . . . 1 0 0

Arrêts des 31 Janvier & 14 Février 1708. Le premier Mars 1708 les Louis furent à . . . . . 13 0 0

Les pieces de vingt fols à . . . . . 18 0

celles de 10 fols à . . . . . 9 0

Le premier Avril 1708 les Ecus à . . . . . 3 10 0

Les pieces de 18 fols à . . . . . 0 17 0

Les pieces de 9 fols à . . . . . 8 6

Les pieces de 4 fols 6 den. à . . . . . 4 3

Arrêt du 17 Avril 1708. Le premier Juin les pieces de 17 fols à . . . . . 16 0

Les Pieces de 8 fols 6 den. à . . . . . 8 0

Les Pieces de 4 3 à . . . . . 4 0

Arrêt du 21 Juillet 1708. Le premier Août les Pieces de 16 fols à . . . . . 15 6

Les Pieces de 8 fols à . . . . . 7 9

Arrêt du 20 Novembre 1708. Le premier Janvier 1709 les Louis d'or furent réduits à . . . . . 12 15 0

Les Ecus à . . . . . 3 8 0

Les Pieces de 20 fols à . . . . . 15 0

Les Pieces de 10 fols à . . . . . 7 6

Les Pieces de 4 fols à . . . . . 3 2

Arrêt du 1<sup>er</sup> Février 1709. Le 16 Mars 1709 les Louis furent réduits à . . . . . 12 10 0

Les Ecus à . . . . . 3 5 0

Les Pieces de 20 fols à . . . . . 14 6

Les Pieces de 10 fols à . . . . . 7 3

Les Pieces de 4 fols à . . . . . 3 9

Depuis 1640 jusqu'en cette année, les Louis ont été de  $36\frac{1}{4}$  au marc.

Les Ecus de neuf au marc.

Au mois d'Avril 1709 il y eut un Edit qui ordonna une nouvelle fabrication de Louis d'or à 16 liv. 10 fols, & les Ecus à 4 liv. 8 fols.

Edit du mois de Mai 1709. Le Roi ordonna par Edit enregistré en la Cour des Monnoies le 14 du même mois, qu'il seroit fabriqué des Louis d'or de 20 livres, des doubles & des demis; ces Louis sont de 30 au marc armoyés de huit L & un Soleil au milieu, & des Ecus qui furent de huit au marc, au cours de cinq livres, appelés les Ecus aux trois Couronnes: par le même

Edit il fut ordonné que jusqu'à la fin de 1709, les Louis d'or & les Ecus, Pieces de vingt sols & de dix, tant fabriqués que reformés avant le présent Edit seroient reçus & exposés, savoir;

Les Louis d'or pour . . . . .	12 liv. 10 sols 0 d.
Les Ecus pour . . . . .	3 7 0
Les demis & autres diminutions à proportion.	
Les Pieces de 20 sols pour . . . . .	14 6
Les Pieces de dix sols pour . . . . .	7 3
Les Pieces de quatre sols pour . . . . .	3 9

Il fut fait défenses de recevoir lesdites especes sur un plus haut pied à peine de confiscation.

Arrêt du 14 Mai 1709. Les anciens Louis ont eu cours pour

Les anciens Louis pour . . . . .	13 0 0
Les anciens Ecus pour . . . . .	3 10 0
Les Pieces de vingt sols pour . . . . .	14 6
Les Pieces de dix sols pour . . . . .	7 3

Arrêt du 4 Juin 1709. Pendant le mois de Juin 1709 les anciennes especes ont eu cours, savoir; les

anciens Louis d'or pour . . . . .	13 5 0
Les anciens écus pour . . . . .	3 12 0
Les pieces de vingt sols pour . . . . .	15 0
Les Pieces de dix sols pour . . . . .	7 6

Toutes les anciennes especes qui ont été fabriquées en France ou en Pays étrangers, furent & demeurèrent décriées de tout cours.

Arrêt du 28 Décembre 1709. Lesdites especes purent être reçus dans les Bureaux du Roi, savoir; les

Louis d'or pour . . . . .	13 10 0
Les Ecus pour . . . . .	3 13 0

Edit de Septembre 1709. Il fut fabriqué des Pieces de trente deniers qui eurent cours pour

Les Pieces de trente deniers pour . . . . .	2 6
Le premier Janvier 1710 jusqu'au 16, les Pieces de vingt sols eurent cours pour . . . . .	0 14 6
Les Pieces de dix sols pour . . . . .	0 7 0

Arrêt du 30 Septembre 1713. Arrêt du Conseil, portant diminution sur les Louis d'or & les Ecus de la fabrication de 1709.

Le premier Décembre 1713 les Louis d'or eurent cours pour

Les Louis d'or pour . . . . .	19 10 0
Les Ecus pour . . . . .	4 17 6

Les demis, quarts, dixiemes & vingtieme à proportion.

Premier Février 1714 les Louis d'or à . . . . . 19 liv. 0 sols 0 d.  
 Les Ecus à . . . . . 4 17 0

Arrêt du 24 Mars 1714. Les Pieces de trente deniers ne furent plus reçues que pour . . . . . 2 3  
 Les Sols de 18 den. pour . . . . . 1 5

Par le même Arrêt, il fut fait défenses d'exposer les especes de billon, autrement qu'en détail, & d'en donner plus d'un trentieme dans les paiemens au-dessus de dix livres, à peine de 3000 liv. d'amende

Arrêt du 30 Septembre 1713. Au premier Avril 1714 les Louis d'or de la fabrication de 1709 furent réduits à . . . . . 18 10 0  
 Les Ecus à . . . . . 4 12 6

Les diminutions à proportion.

Le premier Juin les Louis d'or furent réduits à . . . . . 18 0 0  
 Les Ecus à . . . . . 4 10 0

Les diminutions à proportion.

Le premier Septembre les Louis d'or à . . . . . 17 0 0  
 Les Ecus à . . . . . 4 5 0

Les diminutions à proportion.

La diminution qui par Arrêt du 30 Septemb. 1713, avoit été indiquée pour le mois de Décembre fut partagée par moitié; savoir, au 15 Octobre & audit premier Décembre 1713, l'Arrêt du 30 Septembre eut son effet pour le reste.

Arrêt du 15 Août 1714. Au 15 Octobre les Louis d'or pour . . . . . 16 10 0  
 Les Ecus pour . . . . . 4 2 6

Au premier Décembre le prix du Louis d'or fut fixé à . . . . . 16 0 0  
 l'Ecu à . . . . . 4 0 6

Arrêt du 8 Décembre 1714. Le premier Février 1715 le Louis à . . . . . 15 10 0  
 l'Ecu à . . . . . 3 17 6

Au premier Avril le Louis à . . . . . 15 0 0  
 l'Ecu à . . . . . 3 15 0

Au premier Juin le Louis d'or à . . . . . 14 10 0  
 l'Ecu à . . . . . 3 12 6

Au premier Août le Louis à	14 liv	0 sols	0 d.
l'Ecu à	3	10	0
Arrêt du 23 Juillet 1715. La diminution indiquée pour le premier Août n'eut son exécution qu'au premier Septembre 1715.			
Louis XV né le 15 Février 1710, succéda à Louis XIV son Bisayeul le premier jour de Septembre 1715.			
Arrêt du 12 Octobre 1715. Par cet Arrêt les Pieces de 24 deniers furent réduites à			
Les douzains à	0	1	9
		1	3
Edit de Décembre 1715. Au mois de Décembre 1715 il fut ordonné une reforme des especes fabriquées en conséquence de l'Edit du mois de Mai 1709, & une fabrication de Louis d'or de trente-un quart au marc, du poids de six deniers neuf grains, & d'Ecus de huit au marc du poids de 23 den. 18 grains; ces especes eurent cours, savoir;			
Les Louis d'or pour	20	0	0
Les Ecus pour	5	0	0
Les especes non reformées eurent cours, savoir;			
Les Louis d'or pour	16	0	0
Les Ecus pour	4	0	0
Edit de Novembre 1716. Au mois de Novembre 1716 le Roi ordonna une nouvelle fabrication des especes d'or qui, par son Edit, ne devoient être fabriquées qu'à l'Hôtel de la Monnoie de Paris; mais par Arrêt du 18 Février 1718, la fabrication en fut permise dans les autres Monnoies du Royaume; lesdits Louis d'or, connus depuis sous le nom de Noailles, étoient de vingt au marc du poids de neuf deniers quatorze grains, & eurent cours pour			
	30	0	0
Par le même Edit, il fut indiqué des diminutions sur les Ecus non reformés, savoir;			
Au premier Janvier 1717 les Ecus pour	3	18	9
Les demis, quarts, &c. à proportion.			
Le premier Février 1717 les Ecus non reformés à	3	15	0
Au premier Mars les mêmes Ecus	3	10	0
Arrêt du 30 Janvier 1717. Cet Arrêt ordonne que les Louis d'or de 20 livres, à la taille de 30 au marc, ne pourroient être exposés dans le			
			Commerce

Commerce que jusqu'au 15 Février dans la Ville & Election de Paris, & dans tout le Royaume jusqu'à la fin dudit mois, après quoi décriés; mais le cours en fut prorogé, savoir;

Par deux Arrêts du 5 Mars 1717, dont le premier ordonne que lesdits Louis d'or continueront d'être reçus à la Monnoie de Paris jusqu'au dernier dudit mois; le second proroge jusqu'au premier Mai la diminution ordonnée sur les anciennes Especies d'or & d'argent par l'Article IX de l'Edit du mois de Novembre 1716.

Arrêt du 5 Avril 1717. Cet Arrêt proroge jusqu'à la fin dudit mois le cours des Louis d'or de 30 au marc.

Celui du 24 dudit mois d'Avril proroge jusqu'au premier Juillet la diminution des Ecus à réformer, & celle des matieres d'or & d'argent, ordonnée par l'Article IX de l'Edit de Novembre 1716.

Arrêt du 19 Juin 1717. Cet Arrêt proroge jusqu'au premier Septembre la diminution indiquée par l'Arrêt du 24 Avril.

Arrêt du 31 Août 1717. Proroge jusqu'au premier Décembre suivant la diminution indiquée au premier Septembre précédent sur lesdites anciennes especes.

Arrêt du 27 Novembre 1717. Proroge jusqu'au premier Février 1718; la diminution indiquée au premier Décembre 1717.

Arrêt du 22 Janvier 1718. Proroge jusqu'au premier Juin audit an, la diminution indiquée par l'Arrêt du 27 Novembre 1717.

Arrêt du 12 Février 1718. Cet Arrêt permet de porter aux Hôtels des Monnoies les Especies non reformées avec des Billets d'Etat, ou des Receveurs Généraux, jusqu'à la concurrence d'un sixieme.

Arrêt du 26 Février 1718. Par cet Arrêt les Louis d'or fabriqués & reformés à la taille de trente au marc, ont été reçus dans les Bureaux des recettes du Roi, jusqu'au premier Avril pour

	18 liv.	0 sols	0 d.
Ceux de 36 $\frac{1}{4}$ au marc pour	15	0	0
Les Ecus de huit au marc pour	4	10	0
Ceux de neuf au marc pour	4	0	0

Les demis, quarts, &c. à proportion.

Arrêt du 19 Mars 1718. Par cet Arrêt les anciennes Especies d'or & d'argent non reformées, ont continué d'être reçues dans les Hôtels des Monnoies jusqu'au premier Juin, avec un cinquieme en sus de Billets d'Etat, ou des Receveurs Généraux.

Arrêt du 19 Mars 1718. Par autre Arrêt dudit jour, les Especies non reformées ont été reçues à la piece pendant les mois d'Avril & de Mai, pour toutes les impositions & droits de Sa Majesté, sur le pied fixé par l'Arrêt du 26 Février 1718.

Arrêt du 16 Mai 1718. Par cet Arrêt, la permission de porter un cinquième en sus des Billets d'Etat, Billets des Receveurs Généraux des Finances & de leurs Caisses communes, ou de leurs intérêts desdits Billets, conformément aux Arrêts des 12 & 26 Février précédens, fut prorogée jusqu'à la fin de Juillet.

Arrêt du 16 Mai 1718. Par autre Arrêt du même jour, il a été ordonné que les anciennes Espèces d'or & d'argent seroient reçues à la piece en paiement de toutes les impositions & droits du Roi pendant les mois de Juin & de Juillet.

Edit de Mai 1718. Cet Edit ordonne une refonte générale, & une fabrication de Louis d'or à la taille de 25 au marc, du poids de 7 den. 16 grains, & d'Ecus à la taille de 10 au marc du poids de 19 den. qui ont eu cours, savoir ;

Les Louis d'or pour	36 liv.	0 sols	0 d.
Les Ecus pour	6	0	0

Par le même Edit, il a été ordonné que toutes les anciennes Espèces d'or & d'argent auroient cours, savoir ;

Les Louis fabriqués en conséquence de l'Edit de Novembre 1716 pour	36	0	0
Les Louis de 30 au marc fabriqués en conséquence des Edits de Mai 1709 & Décembre 1715,	24	0	0
Les anciens Louis d'or de $36\frac{1}{4}$ au marc pour	19	12	0
Les Ecus de huit au marc pour	6	0	0
Ceux de neuf au marc pour	5	6	0
Les Sols pour		1	6
Les Pieces de vingt deniers pour		2	3

Par Arrêt du 20 Août 1718 les Espèces d'or à réformer furent décriées de tout cours; celles d'argent pendant le mois de Septembre, permis de porter les anciennes Espèces de huit au marc aux Monnoies sur le pied de six livres sans Billets d'Etat.

Arrêt du 20 Septembre 1718. Pendant le mois d'Octobre les Ecus de huit au marc eurent cours pour six livres, & les Ecus de neuf au marc décriés, permis de les porter à la Monnoie.

Arrêt du 20 Octobre 1718. Les Ecus de huit au marc furent décriés; permis de les mettre aux Bureaux du Roi, les demis, quarts, dixièmes & vingtièmes eurent cours dans le Public pendant le mois de Novembre.

Les Ecus de neuf au marc décriés également.

Arrêt du 20 Novembre 1718. Les demis, quarts, dixièmes & vingtièmes des Ecus de huit au marc ont eu cours pendant le mois de Décembre sur le pied de 6 liv. l'Ecu.

T A B L E.

Arrêt du 19 Décembre 1718. Les demis, quarts, dixiemes & vingtiemes eurent cours pendant Janvier sur le pied porté par l'Arrêt du 20 Septembre.

Déclaration du 19 Décembre 1718. Cette Déclaration ordonne qu'il sera fabriqué des fixiemes & douziemes d'écus à la taille de dix au marc, au titre porté par l'Edit du mois de Mai audit an, lesquels ont eu cours à proportion de la valeur de l'Écu, savoir;

Les Sixiemes pour	1 liv.	0	sols	0	d.
Les Douziemes pour		0		0	

Edit de Mai 1719. Il a été fabriqué en conséquence de cet Edit des Pieces de douze deniers & de six deniers.

Arrêt du 7 Mai 1719. Les Louis d'or à la taille de 25 au marc, fabriqués en conséquence de l'Edit du mois de Mai 1718 ont été diminués de vingt sols, & ont eu cours pour

	35	0	sols	0	d.
--	----	---	------	---	----

Edit de Juillet 1719. Cet Edit ordonne une fabrication de Pieces de trois deniers.

Arrêt du 23 Juillet 1719. Le 2 Août 1719 les Louis d'or de 25 au marc furent réduits à

	34	0	sols	0	d.
--	----	---	------	---	----

Arrêt du 23 Septembre 1719. Le 28 Septembre, les mêmes Louis furent réduits jusqu'au huit Decemb. à

	33	0	sols	0	d.
--	----	---	------	---	----

l'Écu de 10 au marc à	5	16	sols	0	d.
-----------------------	---	----	------	---	----

Arrêt du 3 Décembre 1719. Depuis le 8 Décembre les mêmes Louis jusqu'au premier Janvier 1720 à

	32	0	sols	0	d.
--	----	---	------	---	----

Les Ecus de 10 au marc à	5	12	sols	0	d.
--------------------------	---	----	------	---	----

Le premier Janvier 1720 jusqu'au 26 du même mois, les Louis de 25 au marc ont eu cours pour

	31	0	sols	0	d.
--	----	---	------	---	----

Les Ecus de 10 au marc pour	5	8	sols	0	d.
-----------------------------	---	---	------	---	----

Arrêt du 10 Décembre 1719. Les Pieces de 20 sols & 10 sols fabriquées par Edit de Mai 1719 eurent cours, savoir;

Les Pieces de 20 sols pour	0	18	sols	0	d.
----------------------------	---	----	------	---	----

Les Pieces de 10 sols pour	0	9	sols	0	d.
----------------------------	---	---	------	---	----

Edit de Décembre 1719. Par cet Edit il fut fabriqué des Pieces d'argent fin à la taille de 65 par marc, qui furent appellées Livres d'argent, & qui eurent cours pour

	1	0	sols	0	d.
--	---	---	------	---	----

Arrêt du 22 Janvier 1720. Le 27 Janvier jusqu'au deux de Février, les Especes ont eu cours, savoir;

Les Louis de 25 au marc pour	36	0	sols	0	d.
------------------------------	----	---	------	---	----



de 20 au marc pour	45 liv.	0 sols	0 d.
de 30 au marc pour	30	0	0
de $36\frac{1}{4}$ au marc pour	24	12	0
Les Ecus de 10 au marc pour	6	0	0
de 8	7	10	0
Les anciens des précédentes fabrications pour	6	13	4
Par Arrêt du 3 Février les Pieces de 20 sols & 10 sols, eurent cours depuis le 27 Janvier jusqu'au 12 Mars, savoir; les Pieces de 20 sols pour			
	1	0	0
les Pieces de 10 sols pour		10	0
Arrêts des 28, 31 Janvier & 3 Février 1720. Le 3 Février jusqu'au premier Mars les Especies furent réduites, savoir;			
Les Louis de 25 au marc à	34	0	0
Les Louis de 20	42	10	0
de 30	28	6	8
de $36\frac{1}{4}$	23	9	0
Les Ecus de 10 au marc à	5	13	6
de 8	7	1	8
de 9	6	6	0
Dans les Monnoies le marc d'or à	90		
Le marc d'argent à	60		
Permis à la Compagnie des Indes de faire des visites dans les Maisons même royales, à commencer du 20 Février 1720, pour confisquer toutes les especes, à l'exception des fixiemes & douziemes d'écu & livres d'argent.			
Arrêt du 25 Février 1720. Le deux Mars jusqu'au 10 suivant, les Especies ont été augmentées & ont eu cours, savoir;			
Les Louis d'or de 25 au marc pour	36	0	0
de 20	45	0	0
de 30	30	0	0
de $36\frac{1}{4}$	24	12	0
Les Ecus de 10 au marc	6	0	0
de 8	7	10	0
de 9	6	13	4
Les Pieces de 30 deniers pour		3	0
les sols marqués		2	0
les sols de billon		2	0

Les demis , quarts à proportion.

Arrêt du 23 Février 1720. Défenses d'avoir plus de 500 liv. chez foi en argent.

Arrêt du 5 Mars 1720. Depuis le 10 Mars jusqu'à la fin dudit mois , les Especes ont augmenté & ont valu , savoir ;

Les Louis d'or de 25 au marc	:	48 liv.	0 fols	0 d.
de 20	;	60		
de 30	.	40		
de 36 $\frac{1}{4}$	.	32	10	0
Les Ecus de 10 au marc	.	8	0	0
de 8	.	10	0	0
de 9	.	8	17	9
Les sixiemes d'Ecu	.	1	10	0
Les Livres d'argent	.	1	10	0
Les Douziemes d'Ecu	.		15	0

Déclaration du 11 Mars, 1720. Les Especes ont été réduites le premier Avril suivant , & ont eu cours

Les Louis d'or de 25 au marc	.	36	0	0
de 20	.	45	0	0
de 30	.	30	0	0
de 36 $\frac{1}{4}$	.	24	10	0
Le marc d'or	.	900		
Le marc d'argent	.	60		

Les Especes d'or interdites dans le Commerce , permis de les porter pendant le mois d'Avril seulement à la Monnoie , le marc à raison de 750 liv.

Les Ecus de 10 au marc	.	7	0	0
Les demis , quarts & dixiemes à proportion.				
Les Ecus de 8 au marc	.	8	15	0
de 9	.	7	15	0

Les diminutions à proportion.

Pendant le mois de Mai les Especes , suivant la Déclaration du Roi du 11 Mars eurent cours , savoir ;

Les Ecus de 10 au marc	.	6	10	0
de 8	.	8	2	6
de 9	.	7	4	0
Les Pieces de 20 fols & livres d'argent	.	1	7	6
Les Pieces de 10	.		13	9

Pendant les mois de Juin les Especies, suivant la même Déclaration, ont eu cours,

Les Ecus de 10 au marc	6 liv.	0 fols	0 d.
de 8	7	10	0
de 9	6	13	4
Les Pieces de 20 fols & livres d'argent	1	5	0
Les Pieces de 10 fols		12	6

Edit de Mars 1720. Il fut ordonné une fabrication de Louis d'argent pour 3 liv. qui commencerent à diminuer au premier Mai, & n'eurent cours que pour

2	15	0
---	----	---

Arrêt du 29 Mai 1720. Les Especies ont été augmentées & ont eu cours, à commencer du jour de la publication jusqu'à la fin de Juin,

Les Louis de 25 au marc pour	49	10	0
de 20	61	7	6
de 30	41	5	0
de 36 $\frac{1}{4}$	33	16	0
Les Ecus de 10 au marc	8	5	0
de 8	10	6	0
de 9	9	2	0
Les Livres d'argent, Pieces de 20 fols à	1	7	6
Pieces de 10		13	9

Arrêt du 1 Juin 1720. Cet Arrêt leve les défenses portées par celui du 23 Février précédent, d'avoir chez soi de l'argent au-dessus de 500 liv.

Arrêt du 10 Juin 1720. Le premier Juillet 1720 jusqu'au 16 dudit mois, les Especies furent réduites, favoir;

Les Louis de 25 au marc à	45	0	0
de 20	56	5	0
de 30	37	10	0
de 35 $\frac{1}{4}$	30	15	0
Les Ecus de 10 au marc	7	10	0
de 8	9	7	6
de 9	8	6	0
Les Louis d'argent	2	10	0
Les Livres d'argent & sixiemes d'écu	1	5	0
Les douziemes d'écu	12	6	0

Le 16 Juillet les especes furent réduites.

T A B L E

xv

Les Louis de 25 au marc	.	.	40 liv. 10 fols 9 d.
de 20	.	.	50 12 0
de 30	.	.	33 15 0
de 36 $\frac{1}{4}$	.	.	27 12 0
Les Ecus de 10 au marc	.	.	6 15 0
de 8	.	.	8 1 9
de 9	.	.	7 10 0
Les Louis d'argent	.	.	2 5 0
Les Livres & Douziemes d'Ecus	.	.	1 2 9
Les Pieces de dix fols	.	.	11 9

Arrêt du 30 Juillet 1720. Les Especies d'or & d'argent ont été augmentées & ont eu cours,

	Les Louis de 25 au marc pour	72	0	0
Matières d'or & d'argent reçues aux Hôtels des Monnoies à proportion de 1500 liv. le marc d'or du titre de 22 karats, & de 120 liv. celui d'argent de 11 den. de fin.	de 20	90	0	0
	de 30	60	0	0
	de 36 $\frac{1}{4}$	47	12	0
	Les Ecus de 10 au marc	12	0	0
	de 8	15		
	de 9	13	6	8
	Les Louis d'argent	4	0	0
	Les Livres d'argent & fixiemes d'Ecus	2	0	0
	Les Demis	1	0	0

Arrêt du 31 Juillet 1720. Les Pieces ci-devant fabriquées pour 30 deniers ont été augmentées, & ont eu cours pour

Les Pieces de billon ou fols marqués	.	.	5	0
Les pieces de cuivre	.	.	3	6
Les Pieces de deux liards	.	.	2	8
Les Liards	.	.	1	4
				8

Ce même Arrêt indiqua des diminutions sur les especes, à commencer au premier Septembre, alors les Especies eurent cours,

Les Louis de 25 au marc	.	.	63	
de 20	.	.	78	15 0
de 30	.	.	52	10 0
de 36 $\frac{1}{4}$	.	.	43	8 0
Les Ecus de 10 au marc	.	.	10	10 0
de 8	.	.	13	2 6
de 9	.	.	11	13 4

Les Livrés d'argent & sixiemes d'Écus . . . . .	1 liv. 15 sols d		
Les Demis . . . . .	17	6	
<b>Le feize Septembre</b>			
Les Louis de 25 au marc . . . . .	54	0	0
de 20 . . . . .	67	10	0
de 30 . . . . .	45		
de 36 $\frac{1}{4}$ . . . . .	37	4	0
Les Écus de 10 au marc . . . . .	9	0	0
de 8 . . . . .	11	5	0
de 9 . . . . .	10	0	0
Les Louis d'argent . . . . .	3		
Les Livres d'argent & sixiemes d'Écus	1	10	0
Les Demis . . . . .		15	0
<b>Au premier Octobre.</b>			
Les Louis de 25 au marc . . . . .	45		
de 20 . . . . .	56	5	0
de 30 . . . . .	37	10	0
de 36 $\frac{1}{4}$ . . . . .	31	0	0
Les Écus de 10 au marc . . . . .	7	10	0
de 8 . . . . .	9	7	6
de 9 . . . . .	8	6	8
Les Louis d'argent . . . . .	2	10	0
Les Livres d'argent & sixiemes d'Écus	1	5	0
Les Demis . . . . .		12	9
Edit de Septembre 1720. Par cet Edit, il fut ordonné que les Louis de 25 au marc seroient reformés & auroient cours pour			
Les Louis de 25 au marc . . . . .	54	0	0
Les Écus de 10 au marc . . . . .	9		
Les Louis d'argent reformés . . . . .	3		
Les demis, tiers, &c. à proportion.			
Arrêt du 21 Septembre 1720. Les Pieces de 5 sols ont été réduites à			
Les Sols marqués à . . . . .	0	3	9
Les Sols de cuivre à . . . . .		2	8
Les Sols de cuivre à . . . . .		2	
Les demis, quarts, à proportion.			
Les Liards à . . . . .			6
Arrêt du 24 Octobre 1720. Les diminutions indiquées pour le premier Novembre n'ont eu lieu qu'au premier Décembre, auquel jour les anciennes & nouvelles Espèces ont été réduites, savoir ;			

T A B L E.

xvij

Les anciens Louis d'or de 25 au marc à	36 liv.	0 sols	0 d.	
de 20 . . . . .	45			
de 30 . . . . .	30	12	0	
de 36 $\frac{1}{4}$ . . . . .	24	0	0	
Les anciens Ecus de 10 au marc	6			
de 8 . . . . .	7	10	0	
de 9 . . . . .	6	12		
Les Livres d'argent & sixiemes d'Ecus	1			
Les Pieces de dix sols . . . . .		10		
Les Especes fabriquées en conséquence de l'Edit de Septembre 1720, furent diminuées & eurent cours au premier Décembre, savoir ;				
Les Louis d'or de 25 au marc à l'empreinte de deux L à . . . . .	45			
Les Ecus de 10 au marc à l'empreinte de l'Escuffon de France à . . . . .	7	10		
Les Louis d'argent à la même empreinte	2	10		
Arrêt du 24 Août 1720. Le dernier Novembre les				
Pieces de 5 sols furent réduites à . . . . .			3	
Les Sols marqués à . . . . .			2	1
Les Sols de cuivre à . . . . .			1	8
Les demis & Pieces de deux liards à . . . . .				10
Les quarts & Liards à . . . . .				5
Arrêt du 30 Avril 1721. Les Sols de cuivre à				
Les demis à . . . . .			1	6
Les quarts & Liards, du jour de la publication				4 $\frac{1}{2}$
Arrêt du 3 Juin 1721. Les Sols ou Douzains furent réduits à				
. . . . .			2	1
Arrêt du 5 Août 1722. Les Sols furent réduits à				
Les demis Sols à . . . . .			1	4
Les Liards de France à . . . . .				8
. . . . .				4
Arrêt du 21 Juillet 1723. Par cet Arrêt les Louis d'or de 25 au marc, fabriqués & reformés en exécution de l'Edit du mois de Septembre 1720 qui avoient cours pour 45 liv. ont été réduits à				
. . . . .	44			
Les doubles & demis à proportion.				
Les Sols ou Douzains pour . . . . .			2	
Les especes d'argent ont continué d'avoir cours, conformément à l'Arrêt du 24 Octobre 1720, ainsi que				

la valeur des matieres d'or & d'argent, & especes non reformées.

Par ledit Arrêt du 21 Juillet, il a été ordonné qu'en portant aux Hôtels des Monnoies un huitieme en certificats de liquidation, & sept huitiemes en matieres d'or & d'argent, ou especes non reformées, la valeur du total y feroit payée comptant en especes fabriquées par l'Edit de Septembre 1720. Les Louis d'or de 25 au marc fabriqués en execution de l'Edit du mois de Mai 1718, y ont été reçus à la piece sur le pied de

36 liv. 0 sols 0 d.

Les Ecus de 10 au marc de la même fabrication sur le pied de

6

Les demis, quarts & sixiemes à proportion.

Et lorsque les especes & matieres ont été portées aux Monnoies fans certificats de liquidation, elles y ont été reçues sur le pied, savoir;

Le marc d'or à	945
Le marc d'argent à	63
Le marc des vieilles especes d'or	997
Le marc des vieux écus.	68

Les Louis d'or de 25 au marc & les Ecus de 10 au marc fabriqués en execution de l'Edit de Mai 1718, y ont été reçus à la piece à raison de 37 liv. 16 sols le Louis d'or, & de 6 liv. 6 sols l'Ecu, les demis, quarts & sixiemes à proportion.

Par Arrêt du 5 Août 1723 les Louis d'or fabriqués ou reformés en execution de l'Edit du mois de Septembre 1720, du poids de sept deniers seize grains, furent reçus fans diminution dans les paiemens sur le pied de sept deniers 15 grains trébuchans, & à sept deniers 14 grains trébuchans; ils ont eu seulement cours pour 44 liv. donnant 5 sols pour le foiblage, ceux de moindre poids furent décriés de tout cours & portés aux Hôtels des Monnoies, où ils ont été payés sur le pied de 900 liv. le marc, en y portant un huitieme en certificat de liquidation, & sur le pied de 940 liv. fans aucuns certificats de liquidation.

Edit d'Août 1723. Par cet Edit il fut ordonné qu'il feroit fabriqué des Louis d'or à la taille de  $37\frac{1}{2}$  au marc, du poids de 5 deniers 2 grains, qui ont eu cours pour

27 liv.

Les doubles & demi à proportion.

Il a été ordonné par le même Edit que les Ecus de

10 au marc, fabriqués & reformés par l'Edit du mois de Septembre 1720, du même poids & titre que ceux fabriqués par l'Edit du mois de Mai 1718 qui avoient cours pour 7 liv. 10 sols, seroient réduit à

6 liv. 18 sols 0 d.

Les tiers, demis, &c. à proportion.

Le même Edit a augmenté les Écus de 10 au marc non reformés, pour avoir cours dans le Commerce sur le pied de ceux ci-dessus pour

6 18

Les demis, tiers, &c. à proportion.

Et les Louis d'or de 25 au marc du poids de sept den. 15 grains trébuchans, ont eu cours pour

39 12

Les Louis d'or de 7 deniers 14 grains trébuchans pour

39 2

Les demis à proportion, & ce jusqu'au premier Décembre 1723, passé lequel tems décriés & hors de cours.

*Prix de l'Or & de l'Argent porté à la Monnoie & au Change.*

Marc d'or	997 liv.		
Les 4 deniers déduits	980	7 sols	8 d.
marc d'argent	68		
Au Change	66	17	4

Arrêt du 30 Novembre 1723. Cet Arrêt proroge le cours des Écus de 10 au marc : les tiers, sixiemes & douziemes à proportion de 6 liv 18 sols l'écu.

Arrêt du 4 Février 1724. Cet Arrêt réduit les Louis d'or de 37 ½ au marc de 27 liv. à

24

Les Écus de 10 au marc de 6 liv. 18 sols à

6 3

Les demis, quarts, &c. à proportion.

Marc d'or à

885

Marc d'argent à

60 10

Arrêt du 27 Mars 1724. Les Louis d'or de 37 ½ au marc réduits à

20

Les Écus de 10 au marc à

5

Les demis, tiers, &c. à proportion.

Marc d'or à

735

Marc d'argent à

49

Les Pieces dites de 30 deniers ou Mousquetaires qui avoient cours pour trois sols, ont été réduites par Arrêt à

0 2 3

Les Sols ou douzains à

1 6



Les Sols de cuivre à . . . . .	o liv.	1 sol	
Les Liards à . . . . .			3
Arrêt du 22 Septembre 1724. Cet Arrêt réduit les Louis de 37 $\frac{1}{2}$ au marc de 20 liv. à 16 liv. ci	16		
Les demis, quarts, à proportion.			
Les Louis & les Ecus des anciennes fabrications ont été reçus à l'Hôtel des Monnoies sur le pied d'un cinquieme de diminution du prix réglé par l'Arrêt du 27 Mars précédent.			
Edit de Septembre 1724. Conformément à cet Edit, il a été fabriqué des Ecus de 10 trois huitiemes au marc qui ont eu cours pour . . . . .			4
Les quarts, dixiemes à proportion.			
Arrêts des 16 Janvier & 24 Juillet 1725. Ces Arrêts donnent cours aux Ecus de 10 au marc, fabriqués ou reformés par les Edits des mois de Mai 1718 & Sept. 1720, jusqu'au premier Novembre sur le pied de 4 liv. l'Ecu, ci . . . . .			4
Les tiers, fixiemes, &c. à proportion.			
Arrêt du 4 Décembre 1725. Les Louis d'or de 37 $\frac{1}{2}$ au marc, & les Ecus de 10 & de 10 $\frac{3}{8}$ au marc ont été réduits au premier Janvier 1726, favoir ;			
Les Louis d'or de 37 $\frac{1}{2}$ au marc de 16 liv. à	14		
Les doubles & demis à proportion.			
Les Ecus de 10 & de 10 $\frac{3}{8}$ au marc de 4 liv. à	3	10	
Les demis, tiers, quarts, &c. à proportion.			
Le marc des Louis d'or décriés, des Pistoles d'Espagne, des Millerets, & des Guinées d'Angleterre à . . . . .	514	10	
Le marc des Ecus de France décriés, des Piastras, Réaux d'Espagne, & les Ecus d'Angleterre à	35	12	3
Le marc d'or fin à . . . . .	561	5	5
Le marc d'argent fin à . . . . .	38	17	
Le marc de la vaisselle platte . . . . .	36	13	6
Vaisselle montée au poinçon de Paris . . . . .	36	3	0
Edit de Janvier 1726. Cet Edit ordonne une refonte générale des Especies d'or & d'argent, & une fabrication de Louis d'or de 30 au marc, du poids de six deniers neuf grains, qui ont eu cours pour . . . . .	20		
Les doubles & demis à proportion.			

Et des Écus à la taille de huit & trois dixièmes au marc, du poids de 23 deniers un grain, qui ont eu cours pour

5 liv. 0 sols 0 d.

Les demis, cinquièmes, dixièmes & vingtièmes à proportion.

Il a été ordonné par le même Edit que toutes les anciennes espèces d'or & d'argent feroient décriées de tout cours à commencer du jour de sa publication, lesquelles espèces ont été reçues aux Hôtels des Monnoies, savoir;

Le marc d'or à	492		
Le marc d'argent à	34		
Le marc d'or fin dans les Monnoies a eu cours jusqu'au 30 Mai pour	536	14	6
Le marc des anciens Louis	492		
Le marc d'Écus	37		
Le marc de vaisselle platte de Paris,	35	7	
Le marc de vaisselle montée	34	10	3

Le même Edit a donné cours dans le Commerce depuis le premier Février jusqu'au dernier Avril au dit an, aux Louis d'or de  $37\frac{1}{2}$  au marc, & aux Écus de 10 & de 10 trois huitièmes au marc, savoir;

Les Louis d'or de $37\frac{1}{2}$ au marc pour	12		
Les Écus de 10 & $10\frac{3}{8}$ au marc pour	3		

Les demis, quarts, &c. à proportion.

Par le même Edit, il a été permis de porter les anciennes Espèces d'or & d'argent aux Recettes de Sa Majesté pendant les mois de Février, Mars & Avril 1726, elles y ont été reçues sur le pied, savoir;

Les Louis d'or de $36\frac{1}{4}$ au marc pour	13	7	0
de 30	16	4	
de 20	24	6	
de 25	19	8	
de $37\frac{1}{2}$	12	18	

Les doubles & demis à proportion.

Les Écus de 9 au marc pour	3	14	0
de 8	4	3	6
de 10	3	6	
de $10\frac{3}{8}$	3	4	0

Les demis, quarts, &c. à proportion.

Arrêt du 2 Mars 1726. Il a été ordonné qu'il ne pourra être transporté hors des Villes, où il y a Hôtel des Monnoies, aucunes autres Especes d'or & d'argent que celles fabriquées en conséquence de l'Edit du mois de Janvier précédent.

L'Arrêt du 30 Avril 1726, proroge les diminutions ordonnées par les Articles IV, V & VI de l'Edit du mois de Janvier précédent.

Par Arrêt du 26 Mai 1726, les Especes de la dernière fabrication ordonnée par l'Edit du mois de Janvier précédent, ont été augmentées, savoir ;

Les Louis d'or de 30 au marc pour . . . . . 24 liv. 0 fols 0 d.

Les Ecus de 83 dixiemes au marc pour . . . . . 6

Les demis, & autres diminutions à proportion.

Il a été ordonné par le même Arrêt, qu'à commencer du jour de la publication dudit Arrêt, toutes les anciennes Especes d'or & d'argent fabriquées dans les Hôtels des Monnoies, seront reçues dans les Bureaux des recettes de Sa Majesté, savoir ;

Les Louis d'or de  $36\frac{1}{4}$  au marc pour . . . . . 17 6 6

de 30 . . . . . 21

de 20 . . . . . 31 10

de 25 . . . . . 25 4

de  $37\frac{1}{2}$  . . . . . 16 16

Les Ecus de 9 au marc . . . . . 4 15

de 8 . . . . . 5 7

de 10 . . . . . 4 5 6

de  $10\frac{3}{8}$  . . . . . 4 3 6

Les diminutions desdits Louis & Ecus à proportion.

En exécution dudit Arrêt, le marc des anciennes Especes a été reçu aux Hôtels des Monnoies, sur le pied, savoir ;

Le marc des anciens Louis d'or à . . . . . 637 10

Le marc des anciens Ecus à . . . . . 44

Par Arrêt du 8 Juin 1726, les Sols qui étoient à 18 deniers ont été augmentés pour . . . . . 1 9

Les Pieces de 30 . . . . . 2 6

Les demis à proportion.

Par Arrêt du 15 Juin 1726, le marc des anciens Louis d'or a été fixé pour être reçu aux Hôtels des Monnoies jusqu'au premier Janvier 1727 à raison de 678 15

Et le marc des anciens Ecus à . . . . . 46 18

Ledit Arrêt ordonne que les anciennes Especies seront reçues à la piece jusqu'audit jour premier Janvier 1727, dans les Bureaux des recettes de Sa Majesté, favoir ;

Les Louis d'or de  $36\frac{1}{4}$  au marc fabriqués avant l'Edit du mois de Mai 1709 pour . . . . . 18 liv. 7 sols 0 d.

Ceux de 30 au marc fabriqués par les Edits des mois de Mai 1709 & Décembre 1715 pour . . . . . 22 6

Ceux de 20 au marc dit Noailles, fabriqués par Edit du mois de Novembre 1716 pour . . . . . 33 9

Ceux de 25 au marc fabriqués par les Edits des mois de Mai 1718 & Septembre 1720 pour . . . . . 26 15

Et ceux de  $37\frac{1}{2}$  au marc fabriqués par l'Edit du mois d'Août 1723. pour . . . . . 17 18

Les Ecus de 9 au marc fabriqués avant l'Edit du mois de Mai 1709 pour . . . . . 5 1

Ceux de 8 au marc des fabr. de 1709 & 1715 pour . . . . . 5 15

Ceux de 10 au marc des fabr. de 1718 & 1720 pour . . . . . 4 11

Et ceux de  $10\frac{3}{8}$  au marc fabriqués par l'Edit du mois de Septembre 1724 pour . . . . . 4 9

Les diminutions desdits Louis & Ecus à proportion.

Arrêt du 28 Nov. 1729. Il a été ordonné que les Pieces de 30 den. n'auroient plus cours que pour . . . . . 2

Et celles de 21 den. seroient données & reçues dans tous les paiemens pour le même prix de . . . . . 2

L'Arrêt du 6 Décembre 1729, proroge jusqu'au dernier Décembre 1730, l'exécution de ceux des 15 Juin & 14 Décembre 1726, 15 Juin & 9 Décembre 1727, premier Juin & 5 Décembre 1728, concernant le prix des anciennes especes & matieres d'or & d'argent, lesquelles seront reçues dans les Bureaux des recettes de Sa Majesté & aux Hôtels des Monnoies, ainsi que par les Changeurs, sur le pied fixé par ledit Arrêt du 15 Juin 1726.

Edit d'Octobre 1738. Cet Edit ordonne une conversion des Sols fabriqués pour trente deniers en nouveaux Sols, au titre de deux deniers douze grains, au remede de quatre grains, & à la taille de 112 pieces au marc, quatre pieces de remede ; & des demis Sols de même titre à la taille de 224 au marc, au remede de huit pieces, lesquels Sols ont cours pour 24 deniers piece, les demis à proportion.

## R E C A P I T U L A T I O N

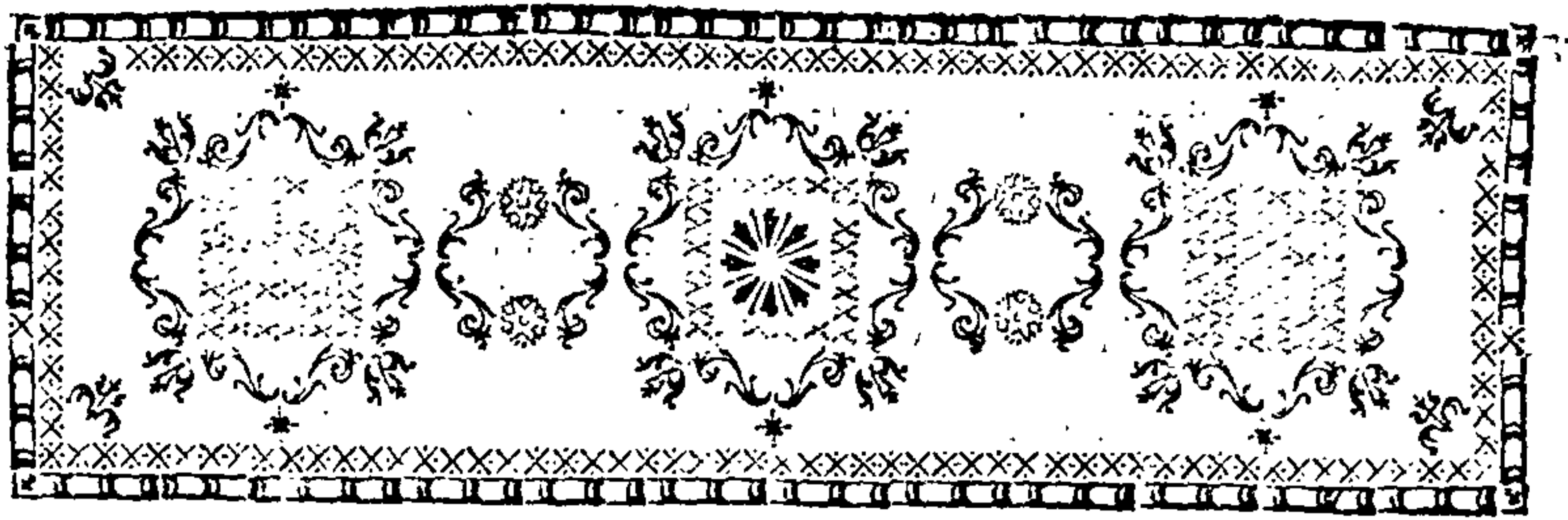
*Pour trouver facilement le tems qu'ont été fabriquées les Especes mentionnées en la presente Table.*

## O R.

- Les Louis d'or jusqu'au mois de Mai 1709 , ont été de  $36\frac{1}{4}$  au marc , & ont eu différentes empreintes.
1709. Les Louis fabriqués au mois de Mai 1709 sont de 30 au marc , & portent pour empreinte huit L , & ont un Soleil au milieu.
1715. Le Louis reformé par Edit de Décembre 1715 est de 30 au marc , & porte pour empreinte l'Ecu de France & deux Bâtons royaux en sautoir.
1716. Le Louis fabriqué par Edit de Novembre 1716 , connu sous le nom de Louis de Noailles est de 20 au marc , & a pour empreinte deux Ecussons de France & deux de Navarre.
1718. Le Louis fabriqué par Edit de Mai 1718 est de 25 au marc , & porte pour empreinte une Croix de Malthe , & l'Ecu de France au milieu.
1720. Le Louis fabriqué par Edit de Septembre 1720 est de 25 au marc , & porte pour empreinte deux L.
1723. Le Louis fabriqué par Edit d'Août 1723 est de  $37\frac{1}{2}$  au marc , & porte pour empreinte deux L entrelassées.
1726. Le Louis fabriqué par Edit du mois de Janvier 1726 est de 30 au marc , & porte pour empreinte en deux écussons les Armes de France & de Navarre.

## A R G E N T.

- Les Ecus fabriqués avant 1709 étoient de neuf au marc , & ont eu différentes empreintes.
1709. Les Ecus fabriqués par Edit de Mai 1709 sont de huit au marc , & ont l'empreinte de trois Couronnes.
1715. Les Ecus reformés par Edit de Décembre 1715 sont de huit au marc , & portent l'Ecu de France pour empreinte.
1718. Les Ecus fabriqués par Edit de Mai 1718 sont de 10 au marc , & ont pour empreinte les Armes de France & de Navarre
1720. Les Ecus reformés par Edit de Septembre 1720 sont de 10 au marc , & portent pour empreinte l'Ecu de France.
1724. Les Ecus fabriqués par Edit de Septembre 1724 sont de dix & trois huitiemes au marc ; & portent pour empreinte huit L.
1726. Les Ecus fabriqués par Edit de Janvier 1726 sont de huit & trois dixiemes au marc , & portent pour empreinte l'Ecu de France entouré de deux branches d'olivier.



# T A B L E

DES CHARTRES, EDITS, ORDONNANCES, DECLARATIONS, Arrêts & Réglemens, tant du Conseil, registrés en la Cour des Monnoies, que des Arrêts & Réglemens de cette Cour, rapportés, cités & extraits dans le Tome Second.

*Nota. Les Matieres sont par ordre alphabétique ; les Ordonnances, Déclarations, Edits, Arrêts & Réglemens, par ordre chronologique.*

## M.

**MACHINE** à marquer les especes sur la tranche.

1686. Arrêt du Conseil du 29 Octobre 1686, concernant les droits accordés à l'Inventeur de cette machine, pag. 2

1690. Lettres Patentes du 3 Octobre 1690, registrées en la Cour des Monnoies le 20 du même mois, portant que le Commis à la régie des Monnoies, tiendra registre coté & paraphé de ce qu'il livrera par nombre & par poids à l'Entrepreneur de la machine à marquer sur la tranche, *ibid.*

1705. Edit du mois de Septembre 1705, registré en la Cour des Monnoies le 22 du même mois, portant création en titre d'office formé & héréditaire d'un Conseiller marqueur sur la tranche des especes d'or & d'argent, *ibid.*

1706. Edit du mois de Janvier 1706, registré en la Cour des Monnoies le 22 du même mois, portant suppression de l'Office de Conseiller marqueur sur la tranche, & ordonne que les fonctions dudit Office, soient à l'avenir exercées par les Directeurs des Monnoies de Paris, Bordeaux, &c. *ibid.*

1494. **MARC.** Arrêt du Parlement du 6 Mai 1494, qui ordonne que le poids du Châtelet, sera étalonné sur le poids original déposé en la Chambre des Mon. 9

*Tome II.*

**MARQUE** sur les especes d'or & d'argent.

1681. Ordonnance du 22 Juillet 1681, portant Reglement pour le paiement du droit de marque & l'exploitation de la ferme, pag. 12

1724. Déclaration du 4 Janvier 1724, registré en la Cour des Monnoies le 5, portant peine de mort contre ceux qui contrefont, calqueront, contrefiront le poinçon de Paris, de Lyon, & le poinçon des autres Villes du Royaume où y a Jurande, &c. 13

1749. Déclaration du 26 Janvier 1749, registré en la Cour des Monnoies le 11 Février suivant, en interprétation des Réglemens faits sur la perception des droits de marque & de contrôle, sur les ouvrages d'or & d'argent qui se fabriquent & qui se débitent dans le Royaume, 14

**MASSES D'OR** ou Masse Royale dur.

1308. Deux Ordonnances tirées du trésor des Chartres des 18 Janvier & 16 Avril 1308, concernant les masses d'or, 21

1679. **MERCIERS** Reglement général du mois de Décembre 1679, art. X. concernant les Merciers & le poinçon dont doivent être marquées les ouvrages étrangers, 24

1498. **MILLESIME.** Premier millesime mis sur les monnoies sous Anne de Bretagne femme de Louis XII en 1498, cet usage fut discontinué, & ne recommença sans interruption que sous Henri II, par Or-

- donnance de ce Roi en 1549, pag. 41
1413. MINES. Lettres Patentes de Charles VI du 30 Mai 1413, qui attribuent la même Jurisdiction aux Généraux des Monnoies, 40
1437. Lettres Patentes de Charles VII du premier Juillet 1437, portant confirmation de la même attribution, *Idem*,
1483. Lettres Patentes de Charles VIII du de Février 1483, portant la même confirmation, *idem*,
1498. Lettres Patentes du mois de Juin 1498, *idem*, 40
1515. Déclaration de François I, donnée à Lyon en Décembre 1515, *idem*,
1548. Lettres Patentes de Henri II du 30 Septembre 1548 & 10 Octobre 1552, 42
1551. Edits du mois de Janvier 1551, Septembre 1570, Juin 1635, Décembre 1638, qui attribuent la Jurisdiction sur les mines, & ce qui y a rapport à la Cour des Monnoies, 41
1639. Arrêt du Conseil du mois de Septembre 1639, concernant l'exploitation des mines, &c. 43
1553. MONNOYAGE. Ordonnance de II, qui, le premier ordonna en 1553, qu'il seroit fabriqué des testons au moulin dans son Palais à Paris, 44
1583. Ordonnance de Henri III, qui rétablit la fabrication des monnoies au marteau en 1583, *ibid.*
1639. Edit du mois de Décembre 1639, confirmé par une Déclaration du 10 Mars 1640, par lequel le Roi Louis XIII rétablit la monnoie au moulin, & ordonne qu'on ne se serviroit plus du marteau dans la fabrique des monnoies, que lorsque les Ouvriers en pourroient fabriquer au marteau dans la même perfection que celles fabriquées au moulin, 45
1645. Edit du mois de Mars 1645, par lequel Louis XIV abolit entièrement la fabrication des especes au marteau, *ibid.*
309. MONNOIE S. Loi de l'Empereur Constantin du 26 Juillet 309, qui ordonne que tous les sols d'or à son coin & effigie auront cours pour le même prix, 70
367. Loi de Valentinien en 369 qui ordonne l'exécution de celle de Constantin, 72
367. Autre loi du même Empereur du 4 Août 367, concernant les Collecteurs, 73
369. Loi de Valentinien & de Valens du 28 Décembre 369, qui confirme la peine de mort contre ceux qui fondoient les monnoies, 73
380. Loi des Empereurs Gratien, Valentinien & Théodose en 380, qui défend de donner un différent prix aux sols d'or fin, à peine de mort, pag. 74
380. Loi des mêmes Empereurs en 380, qui défend à toutes personnes, excepté aux Consuls, de donner aucune sportule en or, *ibid.*
395. Loi des Empereurs Arcade & Honorius du 12 Avril 395, qui défend le cours de toutes especes excepté le *Centurionalis nummus*, 75
534. Code de Justinien en 534, qui confirme la loi donnée en 367, pour la taille du sol d'or & celle donnée en 397 pour la proportion quatorzieme, 76
458. Ordonnance de l'Empereur Majorien 458, portant défenses de refuser les sols d'or, 84
482. Loi de Childeric en 482, qui défend d'allier l'or dans aucune sorte d'ouvrages, sous peine de passer & d'être puni comme larron, *ibid.*
755. Ordonnance de Pepin en 755, portant que les sols d'argent ne seroient plus taillés que de vingt-deux à la livre de poids, &c. 92
789. Ordonnance de Charlemagne en 789, pour les poids & mesures, 99
794. Reglement de Charlemagne en 794, pour les monnoies, 100
805. Ordonnance de Charlemagne en 805, touchant la fabrication des monnoies, *ibid.*
819. Reglement par Louis I, dit le Débonnaire en 819, qui ordonne une peine contre les Faux-monnoyeurs, 95
823. Ordonnance de Louis le Débonnaire en 823, concernant les monnoies, 100
854. Ordonnance de Charles II en 854, concernant les Monnoies, 94
854. Ordonnance du même Roi en 854, contenant les Reglemens les plus étendus qui nous restent de la premiere & de la seconde Race sur les monnoies, faite au Parlement de Pistes tenu en Juillet 854, rapportée en entier, *ibid.*
861. Ordonnance du même Roi en 861, portant une nouvelle peine contre celui qui refuseroit un bon denier, 100
1262. Reglement de Louis IX en 1262, touchant les monnoies, 108
1265. Ordonnance du même Roi en 1265, concernant les monnoies, *ibid.*
1265. Ordonnance du même en Novembre par laquelle le Roi décrie plusieurs especes, 109
1283. Ordonnance de Philippe III en 1273, concernant le cours des ses monnoies & de celles des Barons, *ibid.*

1273. Ordonnance du même en la même année, défend le cours de toute monnoie étrangere; pag. 109
1264. Ordonnance de Philippe le Bel en 1294, portant que tous ceux qui n'auroient pas six mille livres de rente porteroient leur vaisselle d'or & d'argent aux Hôtels des Monnoies, 111
1295. Lettres du Roi du 12 Mai 1295, concernant la foible monnoie, *ibid.*
1302. Mandement du mois d'Août 1302, pour le port de toute la vaisselle d'argent aux Monnoies, 112
1303. Autre du 24 Juin 1303, concernant les paiemens en bonne monnoie, *ibid.*
1303. Autre du mois de Décembre de la même année pour les même causes, *ibid.*
1305. Mandement du 3 Mai 1305, qui fixe le prix des nouveaux Royaux d'or, *ibid.*
1305. Mandement du 12 Juin 1305, concernant les tournois & les gros tournois, *ibid.*
1306. Lettres du 8 Juin 1306, pour le cours de la bonne monnoie, *ibid.*
1306. Lettres du 30 Juin 1306, qui devient le gros tournois de vingt-sept deniers, *ibid.*
1308. Ordonnances des 16 & 28 Février 1308, concernant les paiemens, *ibid.*
1308. Lettres en 1308, contenant le prix des gros tournois de six deniers & maille, &c. 113
1309. Lettres du mois d'Octobre 1309, concernant les monnoies faulles ou contrefaites, *ibid.*
1310. Ordonnance du 4 Août 1310, qui décrie les deniers d'or à la Reine, *ibid.*
1310. Ordonnance du 17 Janvier 1310, concernant les petits deniers noirs appelés Bourgeois, *ibid.*
1310. Ordonnance du 30 Janvier 1310, portant décri des deniers d'or à la masse, *ibid.*
1310. Lettres du 7 Février 1310, qui ordonnent qu'il sera fait des deniers d'or à l'agnel, *ibid.*
1311. Mandement du 12 Avril 1311, portant décri des deniers d'or à la masse, *ibid.*
1313. Ordonnance du mois de Juin 1313, portant décri de toutes les monnoies blanches frappées au coin du Roi, *ibid.*
1313. Ordonnance du 25 Août 1313, portant suspension du cours de la bonne monnoie, 114
1313. Lettres du premier Octobre 1313, qui ordonnent de porter aux Hôtels des des Monnoies la dixieme partie de la vaisselle d'argent, *ibid.*
1313. Lettres de la même année, portant décri des monnoies nommées Pilles-vieilles, les Vénitiens & les Thoulais, p. 114
1314. Projet d'Ordonnance pour regler & rétablir la bonne monnoie par les Notables des Villes en 1314, *ibid.*
1315. Ordonnance de Louis X, concernant le titre des monnoies, 115
1323. Ordonnance du 2 Mars 1323, concernant les oboles & les royaux d'or fin, 118
1328. Ordonnance de Philippe de Valois du 21 Mars 1328, concernant la monnoie d'or & d'argent, 121
1329. Ordonnance du 6 Septembre 1329, qui ordonne la fabrication des parisis d'or, *ibid.*
1329. Autre Ordonnance du 29 Septembre de la même année, touchant les monnoies, 122
1329. Ordonnance du 4 Décembre 1329, *idem*, *ibid.*
1329. Ordonnance du 8 Mars, concernant le prix des parisis d'or, 123
1332. Ordonnance du 25 Mars 1332, qui fixe le prix des monnoies, *ibid.*
1336. Lettres du premier Janvier 1336, concernant les monnoies noires & blanches, *ibid.*
1339. Ordonnance du 29 Janvier 1339, qui fixe le prix du marc d'or & d'argent, *ibid.*
1339. Ordonnance du 6 Avril 1339, concernant la fabrication des doubles d'or fin, 124
1342. Ordonnance du 20 Juin 1342, concernant les deniers d'or fin, *ibid.*
1343. Ordonnance du 22 Août 1343, concernant le cours des deniers d'or fin à l'écu, *ibid.*
1346. Ordonnance du 27 Avril 1346, concernant le cours des monnoies, 125
1346. Ordonnance du 13 Juin 1346, pour le prix du denier d'or à l'écu, *ibid.*
1346. Lettres du 2 Octobre 1346, concernant les deniers d'or à l'écu, 126
1346. Ordonnance du 17 Décembre 1346, qui décrie les monnoies blanches, *ibid.*
1346. Ordonnance du 16 Janvier 1346, qui renouvelle celle concernant le cours des monnoies, *ibid.*
1346. Lettres du 24 Février 1346, qui décrient les deniers d'or, *ibid.*
1347. Ordonnance du 3 Janvier 1347, concernant la fabrication des deniers doubles, *ibid.*
1347. Ordonnance du 6 Janvier 1347, pour le cours des especes, *ibid.*
1347. Lettres du 13 Mars 1347, concernant les doubles parisis, *ibid.*
1347. Lettres du 27 Mars 1347, *idem*, *ibid.*



## TABLE DES CHARTES, ÉDITS,

1348. Edit du 3 Juin 1348, concernant le cours des doubles parisis, pag. 126
1348. Ordonnance du 23 Août 1350, concernant les deniers d'or à l'écu, *ibid.*
1348. Ordonnance du 27 Août 1348, concernant le cours des deniers d'or à l'écu, 127
1348. Mandement du 6 Décembre 1348, aux Généraux des Monnoies, portant augmentation du marc d'argent, *ibid.*
1348. Mandement du 27 Décembre 1348, concernant les doubles de deux deniers tournois, *ibid.*
1348. Mandement du 13 Janvier 1348, portant fabrication de gros tournois, *ibid.*
1348. Lettres du 25 Janvier 1348 au Prévôt de Paris, concernant les gros tournois d'argent, *ibid.*
1348. Mandement du 11 Mars 1348, concernant les deniers d'or à l'écu, *ibid.*
1349. Mandement du 13 Avril 1349, portant augmentation du marc d'argent, *ibid.*
1349. Mandement du 6 Mai 1349, concernant les deniers d'or à l'écu, *ibid.*
1349. Mandement du 30 Juin 1349, concernant le marc d'argent, *ibid.*
1349. Mandement du 3 Décembre 1349, portant, *idem*, *ibid.*
1350. Mandement du 12 Avril 1350, concernant la fabrication d'une monnoie vingt-quatrième, *ibid.*
1350. Mandement du 31 Août 1350, pour le prix du marc d'or fin, 128
1450. Mandement du 25 Octobre 1350, pour l'augmentation du marc d'or fin, *ibid.*
1350. Mandement du 21 Janvier 1350, concernant le marc d'argent, *ibid.*
1350. Mandement du 25 Janvier 1350, concernant le marc d'argent, *ibid.*
1350. Mandement du 18 Mars 1350, concernant les doubles tournois, *ibid.*
1350. Ordonnance du 19 Mars 1350, concernant le cours des monnoies, *ibid.*
1351. Mandement du 14 Mai 1351, concernant la monnoie quarante-huitième, 129
1351. Lettres au Sénéchal de Beaucaire du 14 Mars 1351 pour la fabrication des mailles blanches d'argent, *ibid.*
1351. Mandement du 4 Juin 1351, portant augmentation du marc d'or fin, *ibid.*
1351. Mandement du 13 Juin 1351, concernant le marc d'argent, *ibid.*
1351. Mandement du 16 Août 1351, concernant la fabrication des deniers d'or fin, appelés aux Fours-de-Lys, *ibid.*
1351. Mandement du 7 Sept. 1351, concernant la fabrication des deniers à l'écu, *ib.*
1351. Mandement du 22 Septembre 1351, concernant les deniers d'or à l'écu, pag. 130
1351. Mandement du 11 Octobre 1351, concernant les mailles blanches, *ibid.*
1351. Mandement du 9 Novembre 1351, pour le prix du marc d'or fin, *ibid.*
1351. Mandement du 30 Décembre 1351, pour le prix du marc d'argent, *ibid.*
1451. Mandement du 22 Janvier 1351, concernant les doubles tournois, *ibid.*
1351. Ordonnance du 23 Janvier 1351, concernant les deniers d'or à l'écu, *ibid.*
1351. Mandement du 24 Mars 1351 pour l'augmentation du marc d'argent, *ibid.*
1352. Mandement du 20 Avril 1352, pour l'augmentation du marc d'or fin, *ibid.*
1252. Mandement du 13 Mai 1352, portant augmentation du prix du marc d'argent, *ibid.*
1352. Mandement du 22 Juillet 1352, pour la fabrication d'une monnoie quarantième, *ibid.*
1352. Mandement du 19 Octobre 1352, portant augmentation pour le marc d'argent, 131
1352. Autre du 14 Novembre suivant, pour la fabrication de gros tournois, *ibid.*
1352. Mandement du 20 Décembre 1352, pour le marc d'argent, *ibid.*
1352. Mandement du 3 Février 1352, portant une crue sur le marc d'argent, *ibid.*
1353. Mandement du 20 Avril 1354, pour la fabrication de gros deniers blancs & des doubles tournois, *ibid.*
1353. Mandement du 23 Août 1353, pour la crue du marc d'argent, *ibid.*
1353. Ordonnance du 5 Octobre 1353, concernant les deniers d'or à l'écu, *ibid.*
1353. Lettres du 12 Mars 1353, *idem*, 132
1354. Ordonnance du 14 Novembre 1354, pour le cours des deniers d'or à l'écu, *ibid.*
1354. Mandement du 17 Janvier 1354, pour la fabrication des deniers d'or à l'aigle, *ibid.*
1354. Mandement du 23 du même mois, pour une monnoie trente-deuxième, *ibid.*
1354. Autre du 20 Mars suivant, pour une monnoie quarantième, *ibid.*
1355. Mandement du 21 Mai 1355, pour une monnoie quarante-huitième en deniers blancs à la couronne, *ibid.*
1355. Mandement du 11 Juillet 1355, pour la fabrication des gros deniers blancs à la couronne, *ibid.*
1355. Mandement du 17 Août 1355, gros deniers blancs à la couronne, *ibid.*
1355. Mandement du 27 Septembre 1355, gros

- gros deniers blancs à la couronne, p. 132
1355. Mandement du 27 Octobre 1355, pour la fabrication de gros deniers blancs à la queue, monnaie centieme, 133
1355. Mandement du 9 Novembre 1355, pour le cours des gros deniers blancs à la queue, *ibid.*
1355. Mandement du 30 Décembre 1355, deniers d'or fin à l'aigle, *ibid.*
1355. Mandement du 16 Janvier 1355, pour le prix des gros deniers blancs, *ibid.*
1355. Mandement du 23 Février 1355, qui fixe le prix des especes, *ibid.*
1356. Mandement du 26 Juillet 1356, gros deniers blancs, *ibid.*
1356. Mandement du 3 Août 1356, monnaie quarante-huitieme, 134
1356. Mandement du 13 Septembre 1356, monnaie soixantieme, *ibid.*
1356. Mandement du 23 Novembre 1356, monnaie quarante-huitieme, *ibid.*
1356. Mandement du 23 Novembre 1356, concernant les monnoies du Languedoc, *ibid.*
1356. Mandement du 25 Janvier 1356, concernant le prix des deniers blancs, *ibid.*
1357. Mandement du 22 Janvier 1357, monnaie quarante-cinquieme, *ibid.*
1357. Mandement du 7 Février 1357, fabrication de deniers doubles tournois, 135
1358. Mandement du 7 Mai 1358, fabrication de gros deniers blancs à la Fleur-de-lys, *ibid.*
1358. Ordonnance du 14 Mai 1358, Règlement sur les monnoies, *ibid.*
1358. Mandement du 5 Août 1358, pour les gros deniers blancs à la Fleur-de-lys, *ibid.*
1358. Mandement du 22 Août 1358, qui fixe le prix des deniers d'or fin au moulin, *ibid.*
1358. Mandement du 30 Octobre 1358, gros deniers blancs, monnaie quarante-cinquieme, 136
1358. Mandement du 16 Novembre 1358, monnaie soixantieme, *ibid.*
1358. Mandement du 28 Novembre 1358, portant augmentation du marc d'argent 136
1358. Mandement du 10 Janvier 1358, pour les petits deniers parisis, *ibid.*
1358. Mandement du 22 Février 1358, augmentation du prix des especes, *ibid.*
1358. Mandement du 25 Février 1358, deniers d'or fin à l'aigle, *ibid.*
1358. Mandement du 10 Avril 1358, pour les deniers parisis, *ibid.*
1358. Mandement du 15 Avril 1358, blancs deniers à la couronne monnaie 48eme, *ibid.*
1359. Mandement du 28 Avril 1359, blancs deniers à la couronne, 137
1359. Mandement du 6 Mai 1359, pour le prix des blancs deniers à la couronne, *ibid.*
1359. Mandement du 25 Mai 1359, gros deniers blancs, monnaie 72eme, *ibid.*
1359. Mandement du 3 Juin 1359, blancs deniers, monnaie 60eme, *ibid.*
1359. Mandement du 7 Juin 1359, nouveaux blancs deniers, *ibid.*
1359. Mandement du 8 Juillet 1359, blancs deniers aux fleurs-de-lys, *ibid.*
1359. Mandement du 23 Juillet 1359, prix du marc d'argent à la monnaie de Saint Quentin, *ibid.*
1359. Mandement du 27 Juillet 1359, monnoies 96eme, *ibid.*
1359. Mandement du 7 Septembre 1359, *ib.*
1359. Mandement du 10 Septembre 1359, pour le prix du marc d'or, 138
1359. Autre du 2 Octobre suivant, pour les blancs deniers à la fleur-de-lys, *ibid.*
1359. Mandement du 18 Octobre, *idem. ib.*
1359. Autre du 22 Novembre 1359, pour les royaux d'or fin, *ibid.*
1359. Mandement du 2 Décembre 1359, pour les gros deniers blancs, *ibid.*
1359. Mandement du 10 Février 1359, pour les deniers blancs à l'étoile, *ibid.*
1359. Mandement du 22 Février 1359, deniers doubles parisis noirs, *ibid.*
1359. Mandement du 28 Février 1359, blancs deniers à l'étoile, 139
1359. Mandement du 15 Mars 1359, deniers blancs à l'étoile, *ibid.*
1359. Mandement du 27 Mars 1359, concernant les royaux d'or, *ibid.*
1360. Mandement du 25 Avril 1360, pour les gros deniers blancs, *ibid.*
1360. Mandement du 1 & 2 Mai 1360, pour la fabrication de gros deniers blancs, *ibid.*
1360. Mandement du 26 Mai 1360, pour les blancs deniers, *ibid.*
1360. Mandement du 28 Mai 1360, pour les blancs deniers, *ibid.*
1360. Mandement du 27 Juin 1360, pour les monnoies, 140
1360. Autre du 22 Juillet, pour la fabrication des blancs deniers, *ibid.*
1360. Mandement du 6 Août 1360, pour les blancs deniers, *ibid.*
1360. Autre du 30 Août, pour le cours des blancs deniers, *ibid.*
1360. Mandement du 15 Octobre 1360, blancs deniers à la couronne, *ibid.*
1360. Mandement du 7 Novembre 1360, blancs deniers à la couronne, *ibid.*

1360. Mandement du 5 Décembre 1360 , concernant la fabrication & le cours des especes , 141
1360. Ordonnance du 16 Janvier 1360 , concernant les royaux d'or fin , *ibid.*
1361. Mandement du 14 Avril 1361 , concernant les gros tournois d'argent , *ibid.*
1361. Mandement du 29 Octobre 1361 , qui fixe le prix du marc d'or & d'argent , & des monnoies courantes , 142
1363. Mandement du 26 Juillet 1363 , qui fixe le prix du marc d'or , *ibid.*
1364. Mandement de Charles V du 27 Juillet 1364 , portant ordre de faire fabriquer des royaux d'or , 155
1364. Mandement du 3 Septembre 1364 ; *idem* , pour les deniers de francs d'or fin , *ib.*
1365. Mandement du 20 Avril 1365 , qui décrit les francs d'or , 156
1365. Mandement du 7 Mai 1365 , qui fixe le prix des petites monnoies , *ibid.*
1365. Mandement du 15 Mai 1365 , pour le cours des bons deniers d'or fin , 157
1368. Mandement du 13 Août 1368 , portant le prix du marc d'or fin , *ibid.*
1369. Mandement du 3 Août 1369 , portant la fabrication de blancs deniers d'argent , *ibid.*
1369. Ordonnance du 6 Février 1369 , concernant les francs d'or & les fleurs-de-lys d'or , *ibid.*
1369. Mandement du 7 Avril 1369 , pour le prix du marc d'or fin , *ibid.*
1371. Mandement du 19 Février 1371 , concernant le marc d'or fin dans les monnoies spécifiées au présent Mandement , *ibid.*
1373. Ordonnance du 5 Novembre 1373 , qui fixe le prix des francs d'or fin & des fleurs-de-lys , *ibid.*
1378. Mandement du 26 Novembre 1378 , petits deniers tournois , *ibid.*
1379. Mandement du 6 Novembre 1379 , fabrication de nouvelles especes , 158
1379. Lettres du 8 Mars 1379 , concernant les francs d'or fin , & les fleurs-de-lys d'or , *ibid.*
1383. Mandement de Charles VI du 19 Juillet 1383 , petits deniers parisis , *ibid.*
1383. Mandement du 16 Mars 1383 ; *idem.* *ibid.*
1384. Lettres du 7 Juillet 1384 , qui fixent le prix des especes , *ibid.*
1384. Mandement du 22 Novembre 1384 , qui fixe le prix des especes , *ibid.*
1384. Lettres du 11 Mars 1384 , concernant les monnoies , 159
1386. Mandement du 18 Août 1386 , concernant le marc d'or fin , *ibid.*
1386. Mandement du 26 Octobre 1386 ; petits parisis , *ibid.*
1387. Mandement du 28 Février 1387 , fabrication des deniers d'or fin , 160
1387. Mandement du 28 Février 1387 , concernant les monnoies , *ibid.*
1388. Mandement du 26 Septembre 1388 , concernant les especes & leurs cours , *ibid.*
1388. Mandement du 24 Octobre 1388 , pour les demi blancs à l'écu , *ibid.*
1388. Lettres du 27 Novembre 1388 , concernant le prix des especes , 161.
1389. Lettres du 11 Septembre 1389 , qui fixent le prix des monnoies , *ibid.*
1389. Mandement du 31 Octobre 1389 , pour le prix du marc d'argent aux monnoies , *ibid.*
1389. Mandement du 3 Novembre 1389 , concernant les blancs deniers , *ibid.*
1389. Mandement du 18 Décembre 1389 , prolongation des blancs deniers , *ibid.*
1391. Mandement du 7 Avril 1391 , crue du marc d'or fin , *ibid.*
1392. Mandement du 28 Juin 1392 , crue du marc d'or fin , *ibid.*
1392. Autre du 25 Mars suivant crue du marc d'or fin , *ibid.*
1393. Mandement du 23 Juillet 1393 , fabrication de petites mailles tournois , *ibid.*
1394. Mandement du 22 Juillet 1394 , fabrication de deniers d'or fin , appelés écus à la couronne , *ibid.*
1394. Mandement du 12 Janvier 1394 , fabrication de petits deniers parisis , *ibid.*
1401. Mandement du 19 Juillet 1401 , même fabrication , *ibid.*
1403. Mandement du 10 Juillet 1403 , crue du marc d'or , 162
1405. Mandement du 29 Avril 1405 , concernant les monnoies étrangères , *ibid.*
1405. Lettres du 29 Avril 1405 , pour l'exécution du Mandement du 29 Avril , *ibid.*
1405. Lettres du 24 Juin 1405 , *idem.* *ibid.*
1407. Lettres du 2 Avril 1407 , sur le fait des monnoies , *ibid.*
1411. Mandement du 20 Octobre 1411 , blancs deniers à l'écu , 163
1411. Mandement du 2 Novembre 1411 , fabrication des deniers d'or fin appelés écus à la couronne , *ibid.*
1411. Mandement du 8 Décembre 1411 , fabrication de petits deniers parisis , *ibid.*
1411. Mandement du 7 Mai 1411 , concernant les monnoies , *ibid.*
1418. Ordonnance du 7 Mars 1418 , crue du marc d'or de 20 s. 164
1420. Lettres du 19 Décembre 1420 , pour la fabrication de la forte monnoie , 166

1421. Mandement du 26 Avril 1421, fabrication de deniers d'or fin, *ibid.*
1421. Ordonnance du 11 Août 1421, fabrication d'une nouvelle monnaie appelée salut, *ibid.*
1421. Ordonnance de Charles VII du 12 Octobre 1421, concernant les monnoies, 171
1421. Déclaration du 19 Décembre 1421, sur le fait des monnoies, *ibid.*
1456. Ordonnance du 7 Juin 1456, concernant le cours des monnoies, 172
1470. Déclaration de Louis XI du 4 Janvier 1470, concernant le cours des monnoies, 173
1473. Ordonnance du 4 Janvier 1473, pour le transport des monnoies, *ibid.*
1475. Ordonnance du 2 Novembre 1475, crue du marc d'or, *ibid.*
1479. Déclaration du 7 Janvier 1479, qui permet le cours des monnoies d'Angleterre, 177
1488. Ordonnance de Charles VIII du 24 Avril 1488, crue du marc d'argent & des especes d'argent, 179
1491. Ordonnance du 6 Avril 1491, fabrication des monnoies en Bretagne, 180
1513. Ordonnance de Louis XII en 1513, pour la fabrication des testons, 181
1539. Ordonnance de François I du 14 Janvier 1539, concernant la lettre sur les monnoies, 184
1548. Ordonnance de Henri II du 31 Janvier 1548, concernant les monnoies, 187
1575. Ordonnance de Henri III du 31 Mai 1575, concernant la fabrication des francs d'argent, 190
1577. Ordonnance de 1577, qui fixe le prix de l'écu à 60 sols, 191
1577. Ordonnance du mois de Septembre 1577, qui abolit la maniere de compter par sols & par livres, 192
1589. Lettres Patentes du Cardinal de Bourbon du 15 Décembre 1589 qui ordonnent de cesser la fabrication des francs sous le nom de Henri III, *ibid.*
1602. Ordonnance de Henri IV en 1602, qui abolit le compte à l'écu, & rétablit celui à la livre, 194
1636. Edit de Louis XIII du mois de Mars 1636, concernant les écus d'or, 195
1640. Déclaration du 31 Mars 1640, qui ordonne la fabrication du Louis d'or, *ibid.*
1641. Déclaration du 23 Décembre 1641, qui ordonne la fabrication des louis d'argent, 196
1645. Ordonnance en 1645, qui interdit la maniere de fabriquer les monnoies au marreau, pag. 198
1689. Edit de Louis XIV, du mois de Décembre 1689 concernant les louis d'or, tant de la nouvelle fabrication que les louis reformés, 200
1691. Déclaration du 28 Août 1691, qui reforme les pieces de billon, *ibid.*
1692. Arrêt du 22 Juillet 1692, portant diminution des louis reformés, *ibid.*
1692. Edit du mois d'Octobre 1692, portant réformation des sols appelés douzains, &c. *ibid.*
1692. Arrêt du Conseil du mois de Décembre 1692, portant réduction des louis d'or au premier Janvier 1691, *ibid.*
1693. Déclaration du 9 Juin 1693, qui ordonne une fabrication de liards, *ibid.*
1693. Arrêt du Conseil du 16 Juin 1693, portant réduction des louis d'or, *ibid.*
1693. Arrêt des 16 Juin & 25 Juillet 1693, portant réduction des louis d'or & des écus, au premier Août, *ibid.*
1693. Edit du mois de Septembre 1693, & Déclaration du 11 Octobre suivant, concernant le cours des louis d'or reformés & des écus, 201
1699. Edit du mois de Décembre 1699, qui réduit les especes au premier Janvier 1700, *ibid.*
1700. Arrêts du Conseil des 30 Novembre & 21 Décembre 1700, portant réduction des especes, *ibid.*
1701. Arrêt du 28 Juin 1701, portant réduction des especes, *ibid.*
1701. Arrêt du 19 Septembre 1701, concernant le cours des especes, *ibid.*
1701. Edit du mois de Septembre & Déclaration du 27 Septembre 1701, concernant le cours des especes, *ibid.*
1702. Déclaration du 14 Mars 1702, portant réformation des pieces de billon, *ibid.*
1702. Arrêt du Conseil du 22 Août 1702, portant réduction des louis d'or, *ibid.*
1702. Arrêt du 17 Octobre 1702, portant réduction des louis d'or, *ibid.*
1703. Déclaration du 29 Mai 1703, portant fabrication de pieces de dix sols, *ibid.*
1703. Arrêt du 14 Juillet 1703, portant réduction des especes, 202
1703. Arrêt du 21 Août 1703, portant réduction des especes, *ibid.*
1703. Arrêt du 30 Octobre 1703, concernant le prix des anciens louis d'or, &c. *ibid.*
1704. Arrêt du 2 Avril 1704, portant réduction des especes, *ibid.*
1704. Edit du mois de Mai 1704, qui or-

## TABLE DES CHARTES, EDITS;

- doane une nouvelle fabrication d'especes & réformation des anciennes, pag. 202
1704. Déclaration du Roi du premier Novembre 1704, qui décrit les especes non réformées, *ibid.*
1705. Arrêt du Conseil du 20 Janvier 1705, portant réduction des louis & des écus, *ibid.*
1705. Arrêt du 19 Mai 1705, portant réduction des louis & des écus, *ibid.*
1705. Arrêt du 7 Juillet 1705, portant réduction des louis d'or & des écus, *ibid.*
1705. Arrêt du 17 Septembre 1705, portant réduction des especes au premier Janvier 1706, *ibid.*
1706. Arrêts des 25 Mai & 8 Juin 1706, portant réduction des especes, 203
1706. Arrêt du 27 Novembre 1706, portant réduction des especes, *ibid.*
1707. Arrêt du 9 Août 1707, portant augmentation des pieces de 9 s. 6 d. *ibid.*
1707. Déclaration du 9 Août 1707, qui ordonne la fabrication des pieces de vingt sols, *ibid.*
1708. Arrêts des 31 Janvier & 14 Février 1708, portant réduction des especes, *ibid.*
1708. Arrêt du 17 Avril 1708, concernant la réduction des pieces de 17 sols, de 8 sols 6 den. &c. *ibid.*
1708. Arrêt du 21 Juillet 1708, portant réduction des mêmes especes, *ibid.*
1708. Arrêt du 20 Novembre 1708, portant réduction des louis & autres especes, *ibid.*
1709. Arrêt du 19 Février 1709, portant réduction des especes, *ibid.*
1709. Edit du mois d'Avril 1709, qui ordonne une nouvelle fabrication de louis & d'écus, 204
1709. Edit du mois de Mai 1709, qui ordonne une nouvelle fabrication de louis, &c. *ibid.*
1709. Arrêt du 14 Mai 1709, portant augmentation des especes, *ibid.*
1709. Edit du mois de Septembre 1709, qui ordonne une fabrication de pieces de trente deniers, *ibid.*
1709. Arrêt du 28 Décembre 1709, qui fixe le prix auquel les anciennes especes seront reçues dans les Bureaux du Roi, *ibid.*
1713. Arrêt du 30 Septembre 1713, portant diminution des louis d'or & des écus de la fabrication de 1709, 205
1714. Arrêt du 30 Avril 1714, portant diminution des pieces de trente den. *ibid.*
1714. Arrêt du 24 Mars 1714, concernant le Billon, *ibid.*
1714. Arrêt du 14 Août 1714, portant diminution des louis d'or & des écus, *ibid.*
1714. Arrêt du 8 Décembre 1714, qui fixe le prix du louis d'or & de l'écu au premier Février 1715, *ibid.*
1715. Arrêt du 23 Juillet 1715, concernant la diminution des especes, *ibid.*
1715. Edit de Louis XV du mois de Décembre 1715, qui ordonne une reforme des especes fabriquées en conséquence de l'Edit du mois de Mai 1709, 210
1716. Edit du mois de Novembre 1716, qui ordonne une nouvelle fabrication d'especes d'or, *ibid.*
1717. Arrêt du 30 Janvier 1717, qui fixe la valeur des louis d'or de trente au marc, *ibid.*
1717. Arrêt du 5 Mars 1717, qui proroge la valeur desdits louis d'or, *ibid.*
1717. Arrêt du 5 Mars 1717, qui proroge la diminution ordonnée sur les anciennes especes d'or & d'argent, *ibid.*
1717. Arrêt du 5 Avril 1717, qui proroge le cours des louis d'or de trente au marc, *ibid.*
1717. Arrêt du 24 Avril 1717, qui proroge le cours des écus à reformer, *ibid.*
1717. Arrêt du 19 Juin 1717, qui proroge jusqu'au premier Septembre, la diminution indiquée par l'Arrêt du 24 Avril, 211
1717. Arrêt du 31 Août 1717, qui proroge la diminution des anciennes especes, *ibid.*
1717. Arrêt du 27 Novembre 1717, qui proroge la diminution indiquée au premier Décembre suivant, *ibid.*
1718. Arrêt du 22 Janvier 1718, qui proroge la diminution indiquée par l'Arrêt du 27 Novembre 1717, *ibid.*
1718. Arrêt du 12 Février 1718, concernant les especes non réformées, *ibid.*
1718. Arrêt du 26 Février 1718, qui fixe la valeur des louis d'or fabriqués & réformés dans les Bureaux des recettes, *ibid.*
1718. Arrêt du 19 Mars 1718, concernant la valeur des especes dans les Bureaux des recettes, *ibid.*
1718. Arrêt du 19 Mars 1718, concernant les especes non réformées, *ibid.*
1718. Arrêt du 16 Mai 1718, concernant les billets d'Etat, &c. *ibid.*
1718. Arrêt du 16 Mai 1718, concernant les anciennes especes d'or & d'argent, *ibid.*
1718. Edit du mois de Mai 1718, qui ordonne une refonte générale des especes, *ibid.*
1718. Arrêt du 17 Juillet 1718, qui fixe le cours des anciennes especes d'or & d'argent, 212
1718. Arrêt du 20 Août 1718, portant décri des anciennes especes d'or & d'argent, *ibid.*

1718. Arrêt du 20 Septembre 1718, concernant le cours des écus, pag. 212
1718. Arrêt du 20 Octobre 1718, qui décide les écus de huit au marc, &c. 213
1718. Arrêt du 20 Novembre 1718, concernant les demis, quarts, dixiemes & vingtiemes d'écus de huit au marc, *ibid.*
1718. Arrêt du 19 Décembre 1718, concernant le cours des demis, quarts d'écus de huit au marc, *ibid.*
1718. Déclaration du 19 Décembre 1718, portant fabrication de sixiemes & douziemes d'écus à la taille de dix au marc, *ibid.*
1719. Edit du mois de Mai 1719, qui ordonne une fabrication des pieces de douze deniers & de six deniers, *ibid.*
1719. Arrêt du 7 Mai 1719, portant diminution des louis d'or à la taille de 15 au marc, *ibid.*
1719. Edit du mois de Juillet 1719, qui ordonne une fabrication des pieces de trois deniers, *ibid.*
1719. Arrêt du 25 Juillet 1719, portant réduction des louis d'or de 25 au marc, *ibid.*
1719. Arrêt du 3 Août 1719, portant réduction du prix des anciennes especes & matieres d'or, *ibid.*
1719. Arrêt du 23 Septembre 1719, portant réduction des louis d'or de 25 au marc, *ibid.*
1719. Arrêt du 3 Décembre 1719, portant réduction des louis d'or de 25 au marc, *ibid.*
1719. Arrêt du 10 Décembre 1719, concernant les sixiemes ou douziemes d'écu de dix au marc, *ibid.*
1719. Edit du mois de Décembre 1719, qui ordonne la fabrication de livres d'argent fin, 214
1720. Arrêt du 13 Janvier 1720, qui permet la fabrication des livres d'argent dans tous les Hôtels des Monnoies, *ibid.*
1720. Arrêt du 22 Janvier 1720, portant augmentation des especes, *ibid.*
1720. Arrêts des 28, 31 Janvier & 3 Février 1720, portant réduction des especes, *ibid.*
1720. Arrêt du 28 Février 1720, qui défend d'avoir plus de 500 liv. en argent chez soi, *ibid.*
1720. Arrêt du 25 Février 1720, portant augmentation des especes, *ibid.*
1720. Arrêt du 5 Mars 1720, portant augmentation des especes, 215
1720. Déclaration du 11 Mars 1720, portant réduction des especes, &c. *ibid.*
1720. Edit du mois de Mars 1720, qui ordonne une fabrication de louis d'argent à trois livres piece, pag. 216
1720. Arrêt du 29 Mai 1720, portant augmentation des especes, *ibid.*
1720. Arrêt du premier Juin 1720, qui leve les défenses portées par celui du 23 Février précédent, d'avoir chez soi de l'argent au-dessus de 500 liv. *ibid.*
1720. Arrêt du 10 Juin 1720, portant réduction des especes, *ibid.*
1720. Arrêt du 30 Juillet 1720, portant augmentation des especes, 217
1720. Arrêt du 31 Juillet 1720, portant augmentation des pieces ci-devant fabriquées pour 30 deniers, *ibid.*
1720. Arrêt du 21 Septembre 1720, portant réduction des pieces dues de trente deniers, ou Mousquetaires, 218
1720. Edit du mois de Septembre 1720, qui ordonne la réformation des louis d'or de 25 au marc, *ibid.*
1720. Arrêt du 21 Septembre 1720, portant réduction des pieces de 30 den. 219
1720. Arrêt du 24 Novembre 1720, portant réduction des pieces de trente den. *ibid.*
1721. Arrêt du 30 Avril 1721, portant réduction des sols de cuivre, *ibid.*
1721. Arrêt du 13 Juin 1721, portant réduction des sols & douzains, *ibid.*
1722. Arrêt du 5 Août 1722, portant réduction des sols, *ibid.*
1723. Arrêt du 21 Juillet 1723, portant réduction des louis d'or de 25 au marc, *ibid.*
1723. Arrêt du 5 Août 1723, concernant les louis d'or fabriqués ou reformés en exécution de l'Edit du mois de Septembre 1720, 219
1723. Edit du mois d'Août 1723, qui ordonne une fabrication de louis d'or à la taille 37  $\frac{1}{2}$  au marc, 220
1723. Arrêt du 30 Novembre 1723, qui proroge le cours des écus de dix au marc, &c. 221
1724. Arrêt du 4 Février 1724, portant réduction des louis d'or de 37  $\frac{1}{2}$  au marc, *ibid.*
1724. Arrêt du 27 Mars 1724, portant réduction des louis d'or de 37  $\frac{1}{2}$  au marc, *ibid.*
1724. Arrêt du 22 Septembre 1724, portant réduction des louis de 37  $\frac{1}{2}$  au marc, *ibid.*
1724. Edit du mois de Septembre 1724, qui ordonne la fabrication des écus de dix trois huitiemes au marc, 221
1725. Arrêts des 16 Janvier & 24 Juillet 1725, concernant le cours des écus de dix au marc, 222
1725. Arrêt du 4 Décembre 1725, portant réduction des louis d'or de 37 & demi au marc, *ibid.*
1726. Edit du mois de Janvier 1726, qui

- ordonne qu'il sera fabriqué des louis d'or à la taille de trente au marc, du poids de six deniers neuf grains, au titre de vingt-deux karats, des écus de onze deniers de fin à la taille de huit & trois dixièmes au marc, à raison de vingt livres le louis, les doubles & les demis à proportion, & de cinq livres l'écu, les demis, cinquièmes, dixièmes & vingtièmes à proportion, pag. 222
1726. Arrêt du 30 Avril 1726, qui proroge les diminutions ordonnées par l'Edit du mois Janvier précédent, 223
1726. Arrêt du 2 Mai 1726, concernant le transport des especes fabriquées en exécution de l'Edit du mois de Janvier précédent, *ibid.*
1726. Arrêt du 26 Mai 1726, qui ordonne que les louis d'or fabriqués en exécution de l'Edit du mois de Janvier précédent, auront cours pour 24 liv. & les écus pour six livres, les demi & autres diminutions à proportion,
1726. Arrêt du 28 Juin 1726, portant augmentation des sols de 18 den. 223
1726. Arrêt du 15 Juin 1726, qui fixe le marc des anciens louis d'or, le marc d'or fin de 24 karats, & le marc d'argent fin ou de douze deniers, 224
1729. Arrêt du 28 Novembre 1729, portant diminution des pieces de trente & de vingt-un deniers, *ibid.*
1729. Arrêt du 6 Décembre qui proroge le prix des anciennes especes & matieres d'or & d'argent, *ibid.*
1738. Edit du mois d'Octobre 1738, qui ordonne une conversion des sols fabriqués pour trente deniers en nouveaux sols du titre de deux deniers douze grains, au remede de quatre grains, & à la taille de cent douze pieces au marc, quatre pieces de remede, sans recours de la piece au marc, & des demi sols de même titre à la taille de 224 au marc, au remede de huit pieces, lesquels sols ont cours pour 24 deniers piece, les demis à proportion, 225
1741. Arrêt de la Cour des Monnoies du 24 Mars 1741, pour la difformation des poinçons, matrices & carrés qui ont servi à la fabrication des especes d'or & d'argent. en conséquence de l'Edit du mois de Janvier 1726, attendu le changement faits aux empreintes desdites especes, 234
- MONNOIE DES MEDAILLES.
1672. Arrêt du Conseil du 10 Mars 1672, portant défenses de frapper & fabriquer les médailles en autres lieux qu'au Balancier du Louvre, pag. 244
1672. Arrêt de la Cour des Monnoies du 18 Janvier 1672, portant les mêmes défenses, *ibid.*
1685. Arrêt du Conseil & Lettres Patentes du 15 Janvier 1685, concernant la fabrication des médailles & jettons, 245
1685. Arrêt de la Cour des Monnoies du 14 Juillet 1685, concernant les médailles & jettons, *ibid.*
1696. Edit du mois de Juin 1696, portant création d'un Directeur du Balancier pour la fabrication des médailles, & d'un Contrôleur & Garde de ladite fabrication, *ibid.*
1696. Arrêt du Conseil d'Etat, portant union de la Charge de Contrôleur & Garde de la fabrication des médailles & jettons à celle de Directeur, *ibid.*
1699. Arrêt du Conseil du 26 Mai 1699, portant défenses à toutes personnes, même aux Monnoyeurs de fabriquer, ni monnoyer aucunes médailles, jettons, & autres pieces de plaisir, ailleurs qu'à la Monnoie des médailles, *ibid.*
1702. Arrêt du Conseil du 9 Décembre 1702, portant permission au Directeur de la Monnoie des médailles, d'acheter & vendre les matieres d'or & d'argent au prix courant dans le commerce; qui regle le prix des façons de jettons de jeu, & pieces de plaisir, de figures polygones, ou à pans, &c. *ibid.*
1703. Lettres Patentes sur ledit Arrêt du 5 Mai 1703, 246
1703. Arrêt d'enregistrement en la Cour des Monnoies du 30 Décembre 1703, 247
1211. MONNOYEURS. Lettres Patentes & Ordonnances des années 1211, 1296, 1350, 1380, 1418, 1461, 1547, 1553, 1561, 1574, 1575, 1594, 1616, 1648, 1656, 1662, 1685, 1690, 1719, 1756, 1760, contenant les privileges des Monnoyeurs, Ajusteurs & Tailleresses, 307
- Confirmés par Lettres Patentes du 5 Février 1760, 312
1317. Ordonnance de Charles IV du 25 Septembre 1317, portant Reglement entre les Maîtres, les Ouvriers & les Monnoyers des Monnoies, *ibid.*
1554. Ordonnance en 1554, concernant les Ordonnances des Monnoyeurs, 315
1690. Ordonnance en 1690, portant Reglement pour les Monnoyeurs, *ibid.*
1709. Reglement du 20 Septembre 1709, pour les Monnoyeurs, Ajusteurs & Tailleresses donné par M. Holdier Premier Président en la Cour des Monnoies, 314

Confirmé par Arrêt de la Cour des Monnoies du 22 Novembre 1730, 315

1719. Lettres Patentes du mois de Janvier 1719, portant confirmation aux Monnoyeurs, Ajusteurs, Tailleurs & Officiers des Monnoies d'exemption de toutes impositions pour raison de la taille & de toutes corvées, &c. 308

1721. Arrêt de la Cour des Aydes du 2 Septembre 1721, qui fixe le nombre des Monnoyeurs, Ajusteurs & Tailleurs qui doivent jouir de l'exemption des tailles & autres privileges à eux attribués, 309

1730. Arrêt de la Cour des Monnoies du 22 Novembre 1730, servant de Reglement pour les Ouvriers Monnoyeurs, Ajusteurs & Tailleurs au sujet de leurs fonctions & travail, 315

1751. Arrêt de la Cour des Monnoies du 18 Août 1751, qui maintient les Officiers, Ajusteurs & Monnoyeurs de la Monnoie de Caen dans la jouissance des droits & exemptions à eux accordés, 310

1751. Lettre de M. d'Ormesson à M. de la Brisse Intendant de la Généralité de Caen à ce sujet, 311

1755. Arrêt du Conseil du 28 Octobre 1755, qui fixe le tems auquel les Monnoyeurs, Ajusteurs & Tailleurs doivent se faire accueillir pour jouir de leurs droits & privileges, 304

1756. Arrêt de la Cour des Monnoies du 14 Janvier 1756, qui sous le bon plaisir de Sa Majesté, ordonne que ceux qui par leur naissance ont droit aux places de Monnoyeurs, Ajusteurs & Tailleurs dans les Monnoies de son ressort, seront tenus de s'y faire accueillir au plus tard dans l'année qui commencera à courir du jour qu'ils auront atteint l'âge de 25 ans accomplis sous la peine d'être déchu pour toujours de leurs droits & privileges dans les Monnoies, 305

1656. Etat des droits que les Membres de la Compagnie des Monnoyeurs, Ajusteurs & Tailleurs de la Monnoie de Paris, sont tenus de payer lors de leur accueillement, épreuve & reception, 317

1756. Arrêt de la Cour des Monnoies du 21 Juillet 1756, qui homologue la Délibération des Monnoyeurs contenant l'état & le Reglement de leurs droits, 320

1760. Arrêt du Conseil & Lettres Patentes sur icelui du 5 Février 1760, registrés en la Cour des Monnoies le 27 Février audit an, qui en confirmant & interprétant en tant que de besoin les Lettres Patentes du mois de Janvier 1719, ordonnent que les Officiers des Monnoies Monnoyeurs, Ajusteurs

& Tailleurs, seront & continueront d'être exempts de toutes impositions pour raison de la taille, & de toutes corvées personnelles, ou autres telles qu'elles puissent être, pag. 313

## O

## OFFICIERS DES MONNOIES.

1214. Edit de Philippe Auguste du mois de Juillet 1214, portant création des Officiers des Monnoies, 324

1548. Edit de Henri II du mois de Novembre 1548, qui révoque les Prévôts des Monnoyers & Ouvriers, & crée d'autres Officiers des Monnoies, 325 & *suiv.*

1555. Edit de Henri II du mois d'Août 1555, registrée en la Cour des Monnoies le 24 Avril suivant, portant création d'un Procureur du Roi, & d'autres Officiers dans les Monnoies, 327

1581. Edit de Henri III du mois de Juillet 1581, registré en la Cour des Monnoies le 29 Octobre suivant, qui révoque les Prévôts créés par Edit de Novembre 1548, *ibid.*

1581. Edit de Henri III du mois de Juillet 1581, registré en la Cour des Monnoies le 18 Décembre suivant, qui rétablit les Gardes dans leur Jurisdiction, & les crée en titre d'office formé & héréditaire, &c. *ibid.*

1696. Edit du mois de Juin 1696, portant création d'un Conseiller Receveur & payer des gages des Officiers de Monnoies, 341

1697. Arrêt du Conseil du 24 Septembre 1697, registré en la Cour des Monnoies le 18 Décembre suivant, qui regle la Jurisdiction des Officiers des Hôtels des Monnoies à l'égard des Orfèvres, & celle des Juges ordinaires, 336

1698. Arrêts du Conseil des 6 Mai 1698 & 21 Mai 1700, qui maintiennent les Officiers de la Monnoie de Lille en leurs droits de Jurisdiction privative à l'égard des Orfèvres de la même Ville, 337

1701. Arrêt du Conseil du 18 Octobre 1701, qui fait défenses au Magistrat de Lille, & à ceux des autres Villes & Provinces conquises & cedées aux Pays-Bas, de troubler les Officiers de la Monnoie de Lille dans leurs fonctions, *ibid.*

1703. Arrêt du Conseil du 20 Janvier 1703, qui ordonne que les Officiers des Monnoies connoîtront privativement aux Lieutenant Généraux de Police & tous autres Officiers, de tout ce qui concerne l'office.



- vrerie & le fait de monnoie, *ibid.*
1703. Déclaration du Roi du mois d'Avril 1703. enregistrée au Parlement de Besançon le 14 Mai suivant, portant Règlement pour les ouvrages d'orfèvrerie dans la Province de Franche-Comté, pag. 344
1736. Arrêt du Conseil du 20 Mars 1736, contradictoire avec le Parlement de Dijon, qui, en confirmant des Statuts donnés par la Cour des Monnoies aux Orfèvres de la Ville de Dijon, maintient cette Cour & les Juges y ressortissans, dans le droit de recevoir les Orfèvres, &c. 337
1736. Arrêt du Conseil du 31 Juillet 1736, contradictoire avec le Parlement d'Aix, par lequel le Roi renvoie par-devant les Officiers de la Monnoie en Provence, les contestations élevées au sujet de l'élection d'un Juré des Orfèvres de Marseille, & ordonne l'exécution des Arrêts, &c. *ibid.*
1737. Arrêt contradictoire du Conseil du 19 Mars 1737, qui ordonne que les Statuts des Orfèvres de Dijon homologués en la Cour des Monnoies, & confirmés par Arrêt du Conseil du 28 Mars 1750, seront exécutés selon leur forme & teneur, 338
1739. Arrêt du Conseil contradictoirement rendu le 6 Mai 1739, entre le Parlement de Rouen & la Cour des Monnoies de Paris, qui ordonne que les Parties procéderont par-devant les Officiers de la Monnoies de Rouen, &c. *ibid.*
1747. Arrêt de la Cour des Monnoies du 21 Janvier 1747, qui ordonne aux Officiers des Monnoies de faire exactement & fréquemment des visites chez tous les Justiciables de leur Département, d'en justifier à la Cour, & d'en envoyer au moins de six en six mois, un état exact de celles qu'ils auront faites, 328
1747. Arrêt du Conseil du 8 Avril 1747, qui ordonne que la procédure faite par le Lieutenant Criminel de Bordeaux soit remise au Greffe de la Monnoie, *ibid.*
1749. Arrêt du Conseil du 7 Avril 1749, enregistré en la Cour des Monnoies le 18 du même mois, qui confirme les Officiers des Monnoies dans le droit & la possession de faire seuls tous actes de Jurisdiction dans les Hôtels des Monnoies à l'exclusion de tous autres Juges, 339
1751. Arrêt du Conseil du 29 Mars 1751, portant Règlement pour la Jurisdiction des Officiers de la Monnoie de Strasbourg, 340
1754. Règlement de la Cour des Monnoies du 23 Novembre 1754, portant fixation des droits qui seront perçus à l'avenir par les Officiers des Monnoies de son ressort pour la réception des Officiers d'icelles, des Changeurs, Orfèvres, &c. *ibid.*
1756. Arrêt de la Cour des Monnoies du 31 Juillet 1756, qui fait défenses aux Juges y ressortissans de recevoir aucun Officiers, ni Ouvrier dans les cas y portés, autrement qu'en vertu de Lettres du Roi, ou autres titres vérifiés & enregistrés en icelles, pag. 335
1757. Arrêt du Conseil & Lettres Patentes du 15 Février 1757, enregistré en la Cour des Monnoies le 12 Mars suivant, qui ordonnent, que conformément à l'Arrêt du Conseil du 7 Avril 1749, les Officiers des Monnoies auront seuls le droit d'apposer des scellées, & de procéder aux inventaires dans l'intérieur des Hôtels des Monnoies, en cas de faillite ou décès des Officiers, Commis, Ouvriers, ou autres personnes y demeurans; faisant défenses aux Juges ordinaires d'entreprendre, ni faire aucuns actes de Jurisdiction dans l'intérieur desdits Hôtels des Monnoies, & aux Officiers de Justice d'y en mettre aucun acte à exécution sans les *pareatis* des Officiers desdites Monnoies, 340
1760. Arrêt du Conseil & Lettres Patentes du 5 Février 1760, enregistré en la Cour des Monnoies le 27 Février suivant, qui ordonne que les Officiers des Monnoies, seront & continueront d'être exempts de toutes impositions pour raison de la taille & de toutes corvées personnelles, ou autres telles qu'elles puissent être, &c. 341
- ORFÈVRES JOYALLIERS.
1260. Articles écrits & rédigés sous le regne de Saint Louis en 1260, servans de premiers Statuts aux Orfèvres Joyalliers, 355
- Jurisdiction des Officiers des Monnoies sur les Orfèvres.*
1313. Ordonnance de Philippe le Bel en 1313, concernant la Jurisdiction des Généraux des Monnoies sur les Orfèvres, 350
1327. Ordonnances de Charles le Bel des 5 Mai & 15 Octobre 1327, qui défendent de travailler les vaitelles au-dessus d'un marc, sans permission des Généraux-Mâîtres des Monnoies, *ibid.*
1378. Ordonnance de Charles V en 1378, qui confirme la Jurisdiction privative des Généraux des Monnoies sur les Orfèvres, *ibid.*
1378. Ordonnance de Charles VI en Mars 1378, qui soumet les Orfèvres du Royaume à la Jurisdiction des Généraux des Monnoies

Monnoies, pag. 350  
 1379. Autre Ordonnance du même Roi du mois de Juillet 1379, *idem*, 351  
 1551. Edits de Janvier 1551, Mars 1554, Arrêt du Conseil du 5 Septembre 1555, Edits de Septembre 1570, 1579, Juin 1639, Déclaration du 30 Décembre 1636, donnent & confirment aux Officiers de la Cour des Monnoies la même Jurisdiction sur les Orfèvres, *ibid.*  
 1638. Edits de 1638, 1640, portant les mêmes dispositions, *ibid.*  
 1645. Edit du mois de Mars 1645, portant confirmation de la disposition de tous les Edits & Déclarations susdittés, &c. *ibid.*  
 1651. Arrêt du Conseil du 29 Août 1651, contradictoire avec les Officiers du Présidial de Lyon, qui confirme aux Officiers de la Cour des Monnoies la Jurisdiction sur les Orfèvres, 352  
 1675. Arrêt du Conseil du 6 Septembre 1675, contradictoire avec le Parlement de Rouen & le Baillif de Caen, Sa Majesté renvoie la contestation en la Cour des Monnoies, *ibid.*  
 1697. Arrêt du Conseil du 24 Septembre 1697, contradictoire avec les Maire, Capitouls & Orfèvres de Toulouse, par lequel le Roi fait défenses au Parlement de Toulouse, aux Maires, Capitouls des Villes de la Province de Languedoc, de prendre connoissance des matieres dépendantes de la Jurisdiction de la Cour des Monnoies, &c. *ibid.*  
 1680. Arrêt contradictoire du Conseil du 6 Août 1680, qui ordonne que les Edits Ordonnances & Réglemens concernant la Jurisdiction de la Cour des Monnoies sur les Orfèvres seront exécutés selon leur forme & teneur, *ibid.*  
 1701. Arrêts du Conseil des 18 Octobre 1701 & 20 Janvier 1703, confirmatifs de ceux rapportés ci-dessus, *ibid.*  
 1710. Déclaration du premier Février 1710, confirmative de la Jurisdiction de la Cour des Monnoies sur les Orfèvres, *ibid.*  
 1736. Arrêt du Conseil du 20 Mars 1736, contradictoire avec le Parlement de Dijon, qui, en confirmant des Statuts donnés par la Cour des Monnoies aux Orfèvres de la Ville de Dijon, maintient ladite Cour & les Juges y ressortissans dans le droit de recevoir les Orfèvres, &c. *ibid.*  
 1736. Arrêt du Conseil du 31 Juillet 1736, contradictoire avec le Parlement d'Aix, par lequel le Roi renvoie par-devant les Officiers de la Monnoie en Provence, les contestations élevées au sujet de l'élec-

Tome II.

tion d'un Juré des Orfèvres de Marseille, & ordonne l'exécution des Arrêts, &c. *ibid.*  
 1737. Arrêt contradictoire du Conseil du 19 Mars 1737, qui ordonne que les Statuts des Orfèvres de Dijon homologués en la Cour des Monnoies, & confirmés par Arrêt du Conseil du 28 Mars 1750, seront exécutés selon leur forme & teneur, &c. 353  
 1739. Arrêt du Conseil contradictoirement rendu le 6 Mai 1739, entre le Parlement de Rouen & la Cour des Monnoies de Paris, qui ordonne que les Parties procéderont pardevant les Officiers de la Monnoie de Rouen, &c. *ibid.*

*Objet de l'art & du commerce des Orfèvres.*

1543. Edit de François I du mois de Septembre 1543, art. X, dans lequel les Orvres sont qualifiés d'Orfèvres-Joyalliers, 355  
 1554. Edit de Henri II en Mars 1554, art. X, même qualité donnée aux Orfèvres, *ibid.*  
 1679. Reglement général du 30 Décembre 1679, sur le fait de l'orfèvrerie dans lequel le titre des Maîtres & Marchands Orfèvres Joyalliers est donné aux Orfèvres de la Ville de Paris, par une suite & selon l'esprit des anciennes Ordonnances, 356

*Poinçon commun.*

1275. Ordonnance de Philippe le Hardi du mois de Décembre 1275 qui ordonne qu'il y aura un poinçon dans chaque Ville pour marquer les ouvrages des Orfèvres, 356  
 1313. Ordonnance générale de Philippe le Bel du mois de Juin 1313, art. X, qui ordonne qu'en chaque Ville où il y aura Orfèvre, il y ait un *seing propre* pour seigner les ouvrages qui y seront faits, *ibid.*

*Nombre des Orfèvres fixés.*

1554. Edit de Henri II en Mars 1554, qui réduit & limite le nombre des Orfèvres de Paris à trois cens, 357  
 1586. Edit de Henri III en 1586, qui réduit & limite le nombre des Orfèvres à trois cens, 357  
 1679. Reglement général sur le fait de l'orfèvrerie du 30 Décembre 1679, art. I & VI, *idem*, *ibid.*  
 1747. Déclaration du 2 Septembre 1747, registrée en la Cour des Monnoies le 11 Octobre suivant, qui ordonne que le